

AFFAIRE BASTIEN VIVÈS Enquête sur un procès polémiquePAGES
16-19

Libération

GAZA INJUSTIFIABLE

Refusant toujours de laisser entrer l'aide humanitaire, l'armée israélienne poursuit ses bombardements aveugles. La plupart de ses alliés ne l'acceptent plus. PAGES 2-4

L'APPEL DES 300 ÉCRIVAINS

«Nous ne pouvons plus nous contenter du mot "horreur". Il faut nommer le "génocide"» TRIBUNE, PAGE 5

Dans l'école bombardée à Gaza, lundi. PHOTO OMAR AL-QATTAA AFP



EDITORIAL

Par
ALEXANDRA SCHWARTZBROD

Bain de sang

Il n'est plus possible, pour un leader occidental ou arabe, de soutenir d'une quelconque façon le gouvernement de Benyamin Nétanyahou. Les tueries quotidiennes dans la bande de Gaza – des familles entières éliminées, des écoles sciemment bombardées par l'armée israélienne, sous le prétexte qu'elles abritaient des terroristes –, ne peuvent plus être considérées comme des représailles à l'attaque terroriste du 7 Octobre. Elles ciblent les populations civiles et participent, d'une volonté délibérée, d'empêcher toute vie possible des Palestiniens à Gaza, ce que l'on peut qualifier de «futuicide».

Dans une tribune publiée dans *Libération*, 300 écrivains, parmi lesquels plusieurs prix Goncourt et un prix Nobel, vont plus loin: pour eux, c'est bien un «génocide» qui est perpétré dans l'enclave. Même la maigre, très maigre distribution de denrées alimentaires, dans un lieu qui manque de tout depuis deux mois, est entravée, voire sciemment désorganisée par les autorités israéliennes. Le responsable qu'Américains et Israéliens avaient désigné pour gérer ce volet a démissionné en expliquant ne pas pouvoir organiser cette aide «en respectant les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance», c'est dire!

Seul éclair d'espoir dans cette noirceur: l'indignation chaque jour plus forte de la communauté internationale qui accentue ses pressions sur Israël. «Porter atteinte à la population civile à un tel degré [...] ne peut plus être justifié comme une lutte contre le terrorisme du Hamas», a déclaré le chancelier allemand, lundi, alors que Berlin était jusqu'alors un des plus forts soutiens d'Israël. La proposition de trêve qu'aurait acceptée le Hamas, lundi, en échange de la libération de dix otages israéliens a-t-elle la moindre chance d'être mise en œuvre? Il faut l'espérer. Les négociations entre l'Europe et les pays arabes pour tenter de stopper le bain de sang doivent être soutenues et accélérées. Tout en étant conscient que, plus Nétanyahou se sentira acculé, plus il risque d'accroître la pression guerrière sur Gaza et sur la Cisjordanie, afin de s'assurer du soutien – vital pour lui – des extrémistes israéliens. ◀

GAZA

La partition

du chaos

Les bombardements de Tsahal ont fait des dizaines de morts ces derniers jours, dont de nombreux enfants. Les négociations pour un cessez-le-feu restent poussives alors que les ultranationalistes israéliens paradent à Jérusalem.

Par

BENJAMIN DELILLE

Gaza. Il fait encore nuit noire. L'ombre d'une fillette claudicante se détache des flammes d'une école, transformée en refuge, tout juste bombardée par Tsahal – au moins 36 morts, dont 18 enfants, selon la chaîne Al Jazeera. Jérusalem. Le soleil brille déjà sur le Dôme du Rocher. Des ados gonflés par l'orgueil de l'extrême droite israélienne paradent en hurlant «Mort aux Arabes» et «Que vos villages brûlent» dans les rues de la vieille ville.

Parler d'un lundi de contraste sonne comme un euphémisme. Malgré les appels grandissant à l'international pour faire taire les armes à Gaza, les bombardements se multiplient, toujours plus meurtriers. Et les nationalistes israéliens le célèbrent sans honte à l'occasion de leur «Journée de Jérusalem» – soit la «réunification» de la ville, depuis l'occupation de sa partie orientale en 1967. Plus de 3 700 Gazaouis ont été tués depuis le 18 mars et la fin de la trêve, avec toujours une proportion honteusement haute de civils et surtout de mineurs. Le week-end a commencé par l'annonce de la mort dans une frappe de neuf des dix enfants d'une famille de médecins, dont les parents étaient alors de garde. Il s'est terminé, à l'aube lundi, avec le chaos dans l'école Fahmi al-Jarjaoui dans la ville

de Gaza. Tsahal jure avoir ciblé des «terroristes de premier plan dans un centre de commandement et de contrôle»; confirme avoir visé 200 cibles au cours du week-end contre des «dépôts d'armes, positions de tireurs d'élite et d'antichars, puits de tunnels et autres infrastructures terroristes». Mais entre les gamins anonymes tués lors de leurs opérations, et les mines grises et amagées de ceux qui survivent sans nourriture ou presque après deux mois d'un blocus humanitaire sans précédent, ces justifications sonnent creux.

Ce contraste est de moins en moins supportable pour les alliés d'Israël. «Je ne comprends franchement pas ce que l'armée israélienne est en train de faire dans la bande de Gaza, et je ne vois pas quel est son objectif en affectant la population civile de la sorte», s'est interrogé de manière inédite, lundi, le chancelier allemand, Friedrich Merz. Son pays était l'un des rares la semaine dernière à ne pas remettre en cause l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

«Il faut arrêter cette offensive qui n'a aucun objectif militaire, sauf si l'objectif est de transformer Gaza en un immense cimetière», insiste le chef de la diplomatie espagnole, José Manuel Albares, alors que Madrid appelle à un embargo sur les ventes d'armes à Israël. «Nous ne soutenons pas ce que fait actuellement le gouvernement israélien en refusant l'accès à Gaza. Absolument pas», a déclaré le Premier ministre suédois, Ulf Kristersson, qui a décidé de convoquer l'ambassadeur israélien face au refus de son pays de laisser l'aide humanitaire entrer librement.

ASSAUTS CONTRE LES STRUCTURES DE SANTÉ

Israël a bien laissé quelques camions d'aide humanitaire pénétrer dans l'enclave la semaine dernière, en promettant la mise en place prochaine d'un système de distribution sous son égide. Mais la manœuvre semble avant tout servir à justifier sa «vaste opération terrestre», entamée le 18 mai et intitulée «Chariots de Gédéon», auprès de ses principaux alliés, les Etats-Unis en tête, qui s'inquiètent du risque de famine. Non seulement la quantité d'aide qui est entrée est ridicule – l'ONU a évoqué «une goutte d'eau dans l'océan» –, mais le fameux système à venir, censé mobiliser une nébuleuse d'entreprises privées pour contourner les Nations unies, semble déjà mort-né (*lire page 4*). Jake Wood, directeur de la Fondation humanitaire de Gaza qui devait superviser les opérations, a d'ailleurs démissionné faute d'assurance pour respecter les principes humanitaires de «neutralité, impartialité et indépendance». Les opérations militaires, en revanche, ne cessent de s'intensifier. Au-delà des bombardements, Tsahal a de nouveau lancé un appel d'éva-

cuation de la ville méridionale de Khan Younès, que l'armée rase méticuleusement depuis plusieurs jours, en assurant y avoir lancé «une attaque sans précédent». Selon la chaîne Al Jazeera, les tanks israéliens encerclent aussi depuis ce lundi deux hôpitaux du nord de Gaza. Comme pour les écoles, l'armée israélienne justifie ses assauts contre les structures de santé en affirmant qu'elles servent de refuges et de postes de commandement aux hommes du Hamas.

Benyamin Nétanyahou a beau jurer qu'employer toujours plus de force est le seul moyen de ramener les otages encore détenus par le Hamas, les faits donnent plutôt l'impression d'un blanc-seing accordé à l'extrême droite israélienne et ses velléités d'annexion de la bande de Gaza.

Pour pousser un peu plus loin le mépris des Palestiniens, le très radical ministre de la Sécurité nationale israélien, Itamar Ben-Gvir, est allé célébrer la «Journée de Jérusalem» sur l'esplanade des Mosquées, juste avant de voir la vieille ville prise d'assaut par des ados vociférants. «J'ai prié pour Suite page 4





de Ghazwane Hamdan, une Palestinienne de 10 ans, tuée lors d'une frappe aérienne de l'armée israélienne, lundi. PHOTO JEHAD ALSHRAFI. AP

«Aujourd'hui, le seul rêve des enfants est de pouvoir manger du pain»

Directrice humanitaire de l'ONG Save the Children dans la bande de Gaza, Rachel Cummings décrit les «conditions absolument désespérées» dans lesquelles les enfants de l'enclave palestinienne vivent depuis le début de la guerre.

Selon une estimation de l'Unicef qui s'appuie sur des chiffres du Hamas, jugés fiables par les organisations internationales, plus de 15 600 enfants ont péri dans les bombardements depuis octobre 2023. Ce lundi, une nouvelle frappe israélienne a tué au moins 36 personnes, dont 18 enfants dans une école de la ville de Gaza qui abritait des Palestiniens déplacés par la guerre. Directrice humanitaire de l'ONG Save the Children dans

l'enclave, basée à Deir-el-Balah, Rachel Cummings s'inquiète des conditions de vie dramatiques des jeunes Gazaouis, confrontés aux bombes, à la malnutrition, aux maladies et à l'absence durable d'accès à l'enseignement. **Comment réagissez-vous à l'attaque israélienne contre l'école Fahmi al-Jarjaoui à Gaza?**

Encore une fois, comme des centaines de fois depuis le début de la guerre, une école est ciblée directement. Elle

servait d'abri, mais c'était une structure éducative à la base. Les écoles, comme les hôpitaux et d'autres infrastructures civiles, sont sous la pression constante des bombardements. Au moins 80 % des écoles de la bande de Gaza ont été détruites depuis le début de la guerre. C'est un désastre pour l'éducation, bien sûr, mais c'est aussi une tragédie humaine.

Aujourd'hui, à quoi servent les écoles dans la bande de Gaza ?

En réalité, elles ont été transformées en refuges. Ce sont des structures qui accueillaient

des élèves avant la guerre, mais qui aujourd'hui abritent des familles déplacées de force. Elles font partie des rares endroits où les civils peuvent trouver refuge, mais ce ne sont pas des lieux sûrs. Ce sont des lieux surpeuplés, insalubres, dangereux. Les gens y vivent dans des conditions inhumaines. Il n'y a plus d'enseignement formel à Gaza. Depuis plus d'un an et demi, les enfants n'ont aucun accès réel à l'école. Avec nos partenaires, nous essayons de mettre en place des espaces d'apprentissage temporaires, avec un



INTERVIEW DR

soutien psychosocial, pour aider les enfants à garder un semblant de normalité, à rester des enfants. Mais c'est de plus en plus difficile. Certains de ces espaces ont dû être fermés, car ils se trouvent trop près des zones de combat.

Dans quelles conditions vivent les enfants de Gaza ?

Dans des conditions absolument désespérées. Chaque jour, il y a des bombardements, chaque jour, les familles peinent à trouver à boire et à manger pour leurs enfants. Depuis début mars [et le blocage par Israël de l'aide humanitaire, ndlr], la situation est encore pire. Les enfants souffrent de malnutrition aiguë. Comme il n'y a pas assez d'eau, beaucoup dé-

veloppent des maladies de la peau, comme la gale. Et comme ils vivent dans des lieux surpeuplés, sans savon, sans eau potable, ils sont aussi victimes de pneumonies et de diarrhées.

C'est une situation dramatique : un enfant malnutri qui contracte la diarrhée peut tomber très gravement malade, très rapidement. Ces derniers jours, lors d'une de nos activités avec les enfants, nous leur avons proposé de faire un exercice qu'on appelle «le nuage des souhaits». On leur demande d'écrire un vœu sur un papier. Cette semaine, ils ont seulement écrit : «Je souhaite manger du pain.» C'est ça, aujourd'hui, le seul rêve des enfants de Gaza.

Quelles seront les conséquences sur le développement de ces enfants qui grandissent avec la guerre depuis dix-neuf mois ?

On voit apparaître des troubles psychiques, avec une modification profonde de leur comportement. Les enfants ont du mal à interagir, ils n'arrivent plus à réguler leurs émotions. Leur développement cognitif est altéré. Certains deviennent très agressifs. Tous les aspects de leur vie sont bouleversés : au-delà des bombes et des évacuations régulières, le tissu social et familial est complètement perturbé. A moyen et à long terme, les conséquences seront énormes. On ne parle pas ici de cas isolés, mais de toute une génération, qui sera marquée à jamais par cette guerre. La moitié de la population de Gaza est constituée d'enfants. Chacun d'entre eux a perdu au moins un proche. Ils auront grandi sans cadre stable, sans interactions sociales normales, sans apprentissage régulier. Cette période si cruciale de leur existence – ce temps où un être humain a besoin de se sentir en sécurité, aimé, entouré – leur aura été volée.

Que faut-il faire pour les protéger ?

Israël doit arrêter de bombarder les enfants à Gaza. C'est aussi simple que ça. Nous avons donc besoin d'un cessez-le-feu immédiat et définitif. Nous devons aussi faire entrer de l'aide à Gaza : de la nourriture, de l'eau, des médicaments. Il faut que ces fournitures puissent entrer, et que nous puissions avoir accès aux enfants et à leurs familles. Bien sûr, nous sommes contents que de l'aide ait récemment recommencé à passer la frontière. Mais le niveau de ce qui entre, pour une population de plus de deux millions de personnes, est dérisoire.

Recueilli par **SAMUEL RAVIER-REGNAT**

Suite de la page 2 la victoire dans la guerre [à Gaza] et pour le retour des otages», a-t-il écrit sur Telegram. Le ministère des Affaires étrangères français dénonce une «nouvelle provocation inacceptable». Autre signe de la stratégie jusqu'au-boutiste du gouvernement israélien, il a refusé lundi une proposition de cessez-le-feu et de libération d'otages portée par Bishara Bahbah, homme d'affaires palestino-américain qui a fait campagne pour Donald Trump et a joué un rôle clé dans la libération de l'otage israélo-américain Edan Alexander le 12 mai.

«UNE SOUFFRANCE INSUPPORTABLE»

Une autre proposition a été émise dans la foulée par l'émissaire américain Steve Witkoff selon l'agence de presse Reuters, qui cite une source palestinienne. Elle prévoit la libération de dix otages en deux groupes contre des prisonniers palestiniens; ainsi qu'une trêve de soixante-dix jours qui verrait un retrait partiel des troupes israéliennes de Gaza en vue d'un cessez-le-feu permanent. Tel-Aviv n'a pas encore répondu à cette proposition que le Hamas dit avoir acceptée, selon l'AFP.

C'est que rien ne semble en mesure d'arrêter la machine de guerre israélienne. Ni les protestations internationales, comme celle, conjointe, de la France, du Royaume-Uni et du Canada la semaine passée, que le gouvernement de Benyamin Nétanyahou a décrit comme une «incitation à la haine» et un «encouragement» des «meurtriers du Hamas». Ni les appels à plus d'humanité, relayés sans relâche par des ONG humanitaires dont plusieurs accusent Israël de

commettre un «génocide» à Gaza, alors que l'aide se masse aux frontières de l'enclave sans parvenir à entrer.

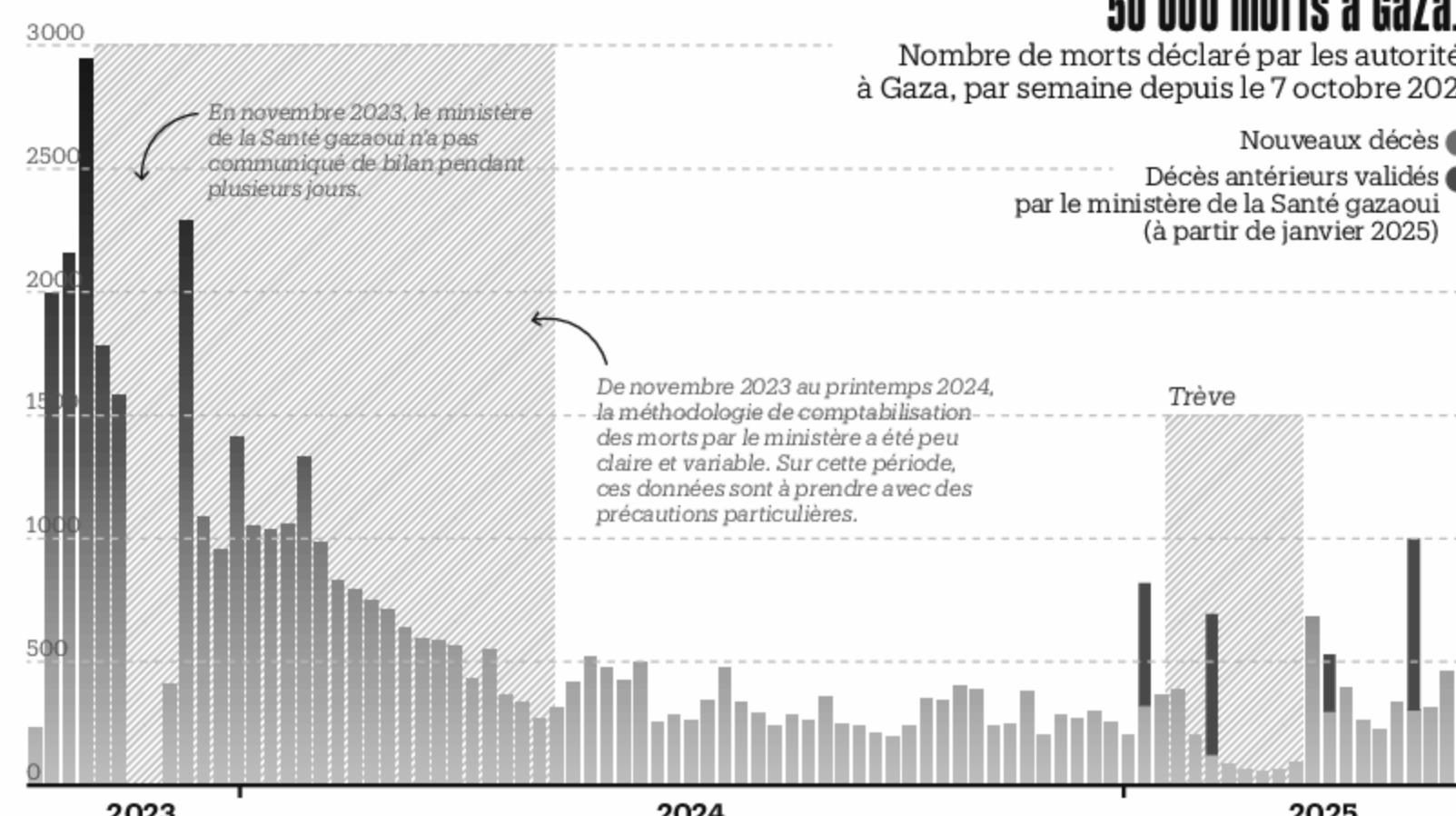
Lundi, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens a réagi à l'attaque contre l'école de la ville de Gaza en évoquant des abris «submergés par les personnes déplacées qui cherchent désespérément la sécurité»: «Mais aucun endroit n'est sûr et aucune zone n'a été épargnée par les hostilités. De nombreuses familles s'abritent dans des bâtiments abandonnés, inachevés ou endommagés. Les conditions sanitaires sont désastreuses - dans certains cas, des centaines de personnes doivent partager les mêmes toilettes. D'autres, dont des enfants et des femmes enceintes, dorment à la belle étoile. La crise actuelle et la crainte de nouveaux déplacements ajoutent une souffrance insupportable à ceux qui survivent déjà avec un minimum de nourriture.» Pour toute réponse, cet organisme honni des autorités israéliennes a vu ses locaux à Jérusalem pris d'assaut par des militants nationalistes accompagnés par un élu du Parlement. ▶

LIBÉ.FR

■ Plus de 3 600 morts depuis la fin de la trêve : à Gaza, le rythme quotidien des victimes est reparti à la hausse

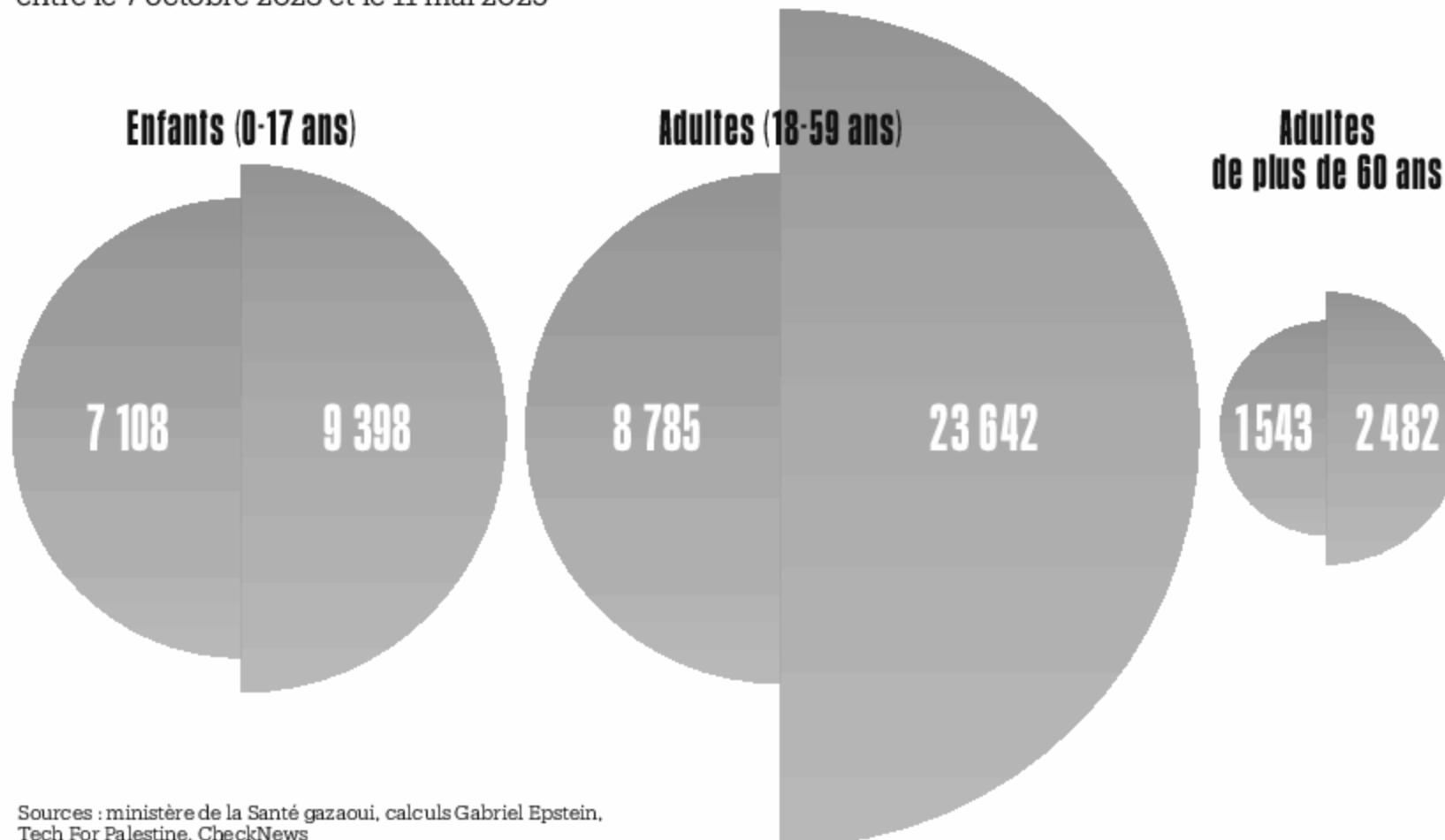
Le nombre de morts s'approche des 54 000 depuis le 7 octobre 2023, d'après les chiffres du ministère de la Santé gazaoui.

■ **Le billet de Thomas Legrand**
La guerre menée par Israël détruit l'idée même de la nécessité d'un droit international.



... dont 16 000 enfants

D'après la liste nominative des personnes décédées entre le 7 octobre 2023 et le 11 mai 2025



Sources : ministère de la Santé gazaoui, calculs Gabriel Epstein, Tech For Palestine, CheckNews

Fondation humanitaire de Gaza : l'initiative d'Israël décriée

La mystérieuse organisation, créée pour acheminer de l'aide dans l'enclave sans le recours aux ONG ni à l'ONU est critiquée de toutes parts. Son directeur a démissionné dimanche.

Départ de deux dirigeants, enquête des autorités suisses, manque criant de partenaires expérimentés et condamnations unanimes du monde humanitaire : le mécanisme imaginé par Israël pour distribuer de l'aide à Gaza sans passer par les ONG et les agences de l'ONU paraît de plus en plus fragile. Conçu il y a quelques mois, il devait entrer en vigueur lundi avec des premières livraisons dans l'enclave.

Banlieue de Genève. Ce nouveau modèle s'appuie sur une organisation, la Fondation humanitaire de Gaza (GHF), aux financements plus qu'opiques. C'est elle qui est chargée de s'approvisionner en nourriture et biens de première nécessité. Leur distribution serait ensuite assurée par des sociétés militaires privées américaines. L'objectif affiché étant de

s'assurer que l'aide ne soit pas récupérée par le Hamas, celle-ci serait distribuée dans un premier temps dans quatre sites, trois dans le sud de l'enclave, un dans le centre.

Du point de vue légal, selon le registre de commerce suisse, une «Fondation humanitaire de Gaza» a bien été enregistrée le 17 février à Genève avec comme but «la fourniture sécurisée de nourriture, d'eau, de médicaments, d'abris et la reconstruction» à Gaza. Elle a trois membres fondateurs : David Papazian, originaire d'Arménie et vivant à Londres, Marcel Samuel Loik Henderson, un Américain domicilié à Arlington, aux Etats-Unis, et David Kohler, un avocat suisse de Cologny, une banlieue de Genève. L'adresse officielle de l'organisation est celle des bureaux de David Kohler.

Ce schéma n'a pas duré. Depuis le 17 mai, David Kohler n'est plus membre de GHF. Ses «pouvoirs (sont) radiés», selon le registre de commerce, et la fondation n'est plus domiciliée à son adresse. Il ne reste dès lors que les deux autres membres fondateurs, tous deux vivant hors de Suisse. C'est un problème : d'après la législation helvète, au moins l'un des fondateurs doit être domicilié en Suisse. Selon le *New York Times*, l'organisation aurait

également été enregistrée dans l'Etat du Delaware, aux Etats-Unis.

La légalité de GHF est aussi contestée par l'ONG suisse Trial International. Vendredi, elle a demandé à l'Autorité fédérale de surveillance des fondations et au Département fédéral des Affaires étrangères de déterminer si GHF respectait non seulement le droit suisse mais aussi le droit humanitaire international. «Le recours prévu à des sociétés de sécurité privées entraîne une militarisation risquée de l'aide, qui ne se justifie pas dans un contexte où les Nations unies et les ONG humanitaires disposent de l'impartialité, des ressources et de l'expertise nécessaires pour distribuer cette aide sans délai à la population civile», a déclaré le directeur exécutif de l'ONG, Philip Grant.

Selon le *New York Times*, deux sociétés américaines ont été sélectionnées pour distribuer l'aide : Safe Reach Solutions, fondée en 2025 par Phil Reilly, un ancien de la CIA, et UG Solutions, dirigée par un ancien membre des forces spéciales américaines, Jameson Goveni. Des hommes de SRS avaient travaillé à Gaza en janvier lors de la trêve de deux mois. Comment sont-elles financées? Dans un

communiqué, la fondation a affirmé avoir reçu un don de plus de 100 millions de dollars (88 millions d'euros) d'un pays d'Europe occidentale, sans le nommer. «La question est la suivante : est-ce l'Etat d'Israël qui se trouve derrière deux sociétés écrans créées en Suisse et aux Etats-Unis, GHF et SRS, pour organiser et financer l'aide humanitaire à Gaza?» s'est interrogé lundi le chef de l'opposition Yaïr Lapid devant le Parlement israélien, d'après le site Ynet. «Peut-il que les services de sécurité israéliens aient été envoyés, sur ordre du Premier ministre et du ministre des Finances, pour transférer des fonds publics israéliens à l'étranger afin qu'ils reviennent ensuite à Gaza sous forme d'aide humanitaire?»

Effet immédiat. Le brouillard qui enveloppe la fondation GHF et ses prestataires inquiète jusqu'aux très rares ONG qui avaient accepté de travailler avec eux. Alors que GHF en revendiquait cinq, il n'en resterait déjà plus que deux, selon nos informations. Dimanche, le directeur exécutif de GHF, Jake Wood, a annoncé sa démission avec effet immédiat, déclarant qu'il était impossible de mettre en œuvre le plan de l'organisation «tout en respectant strictement les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance». Soit les mêmes mots employés le 15 mai par Farhan Haq, porte-parole adjoint du secrétaire général de l'ONU, pour justifier le refus des Nations unies de soutenir l'initiative israélienne.

LUC MATHIEU

Nous ne pouvons plus nous contenter du mot «horreur», il faut nommer le «génocide» à Gaza

Des écrivains francophones dont Leïla Slimani, J.M.G. Le Clézio, Virginie Despentes et Mohamed Mbougar Sarr relaient le constat de nombreux juristes internationaux et d'organisations de protection des droits humains.

Par
UN COLLECTIF DE PRÈS DE 300 ÉCRIVAIN·E·S

Il y a un an et sept mois, le 20 octobre 2023, la poétesse palestinienne Hiba Abu Nada était tuée par des bombardements israéliens. Dans son poème, *Une étoile disait hier*, elle avait imaginé pour les habitants de Gaza un abri cosmique, à l'opposé du danger existentiel auquel ils font face – un abri universel, dans lequel ils ne seraient plus, comme depuis des décennies, exclus de l'humanité : «Et si un jour, Ô Lumière / Toutes les galaxies / De tout l'univers / N'avaient plus de place pour nous / Tu diras : "Entrez dans mon cœur / Vous y serez enfin à l'abri" (1).» Israël tue sans relâche des Palestiniens et des Palestiniennes, par dizaines, chaque jour. Parmi eux, nos confrères et consœurs : les écrivains et écrivaines de Gaza. Quand Israël ne les tue pas, il les mutile, les déplace, les affame délibérément. Israël a détruit les lieux de l'écriture et de la lecture – bibliothèques, universités, foyers, parcs.

Depuis la rupture par Israël d'un cessez-le-feu qui devait conduire à la fin de la guerre et à la libération des otages, l'attaque sur Gaza a repris avec une brutalité redoublée. Désormais, les déclarations publiques répétées des figures de premier plan comme les ministres israéliens Bezalel Smotrich et Itamar Ben-Gvir expriment ouvertement des intentions génocidaires. La qualification de «génocide» pour décrire ce qu'il se passe à Gaza ne fait plus débat pour nombre de juristes internationaux et d'organisations de protection des droits humains : la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Amnesty International, Médecins sans frontières, Human Rights Watch, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, les rapporteurs des Nations unies, et bien d'autres spécialistes et historiens.

NOTRE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Les experts de l'ONU ont ainsi récemment déclaré : «Alors que les Etats débattent de la terminologie (s'agit-il ou non d'un génocide?), Israël poursuit sa destruction implacable de la vie à Gaza, par des attaques terrestres, aériennes et maritimes, déplaçant et massacrant en toute impunité la population restante [...]. Personne n'est épargné, que ce soient les enfants, les personnes handicapées, les mères allaitantes, les journalistes, les professionnels de la santé, les travailleurs humanitaires ou les otages.»



Après une frappe aérienne israélienne à Gaza, le 7 mai. PHOTO REUTERS

Notre responsabilité collective est engagée. Nous, écrivains et écrivaines d'expression française, avons trop tardé à parler d'une seule voix. Certains d'entre nous ont déjà signé des tribunes et pétitions, ont écrit, voté, manifesté. Aujourd'hui, c'est au nom de notre métier que nous prenons la parole – pour parler aussi des nôtres.

Soyons très clairs : la vie d'un écrivain ou d'une écrivaine n'est pas plus précieuse que celle de quiconque, surtout à l'heure où des fa-

milles entières sont rayées du registre de l'état civil de manière routinière. Pourquoi alors prendre la parole en tant que écrivains ? Parce qu'en tuant un écrivain ou une écrivaine, c'est une culture, une liberté, un témoignage, une archive que l'on efface. C'est tout un corpus qu'on oblitère et un silence qu'on impose. Car une mort est aussi une censure.

Les écrivains et écrivaines de Gaza font partie de ceux qui peuvent nous rappeler une évidence : les Palestiniens et Palestiniennes ne sont pas les victimes abstraites d'une guerre abstraite. Leur métier, le nôtre, demande de nommer le réel et de rendre visibles ses zones d'ombres. Il consiste à chercher un vocabulaire qui rende compte de nos mondes. Or, ces deux dernières années, c'est ce vocabulaire aussi qui a été attaqué. Trop souvent, les mots ont servi à justifier l'injustifiable, nier l'indéniable, soutenir l'insoutenable. Trop souvent, aussi, les mots justes, ceux qui importaient, ont été éradiqués avec celles et ceux qui auraient pu les écrire.

Face à ce moment historique, nous pouvons détourner le regard. Ou bien nous montrer à la hauteur de la tâche qui s'impose à nous. L'histoire, parfois, nous oblige. La qualification de «génocide»

n'est pas un slogan. Elle implique des responsabilités juridiques, politiques, morales. Nous ne pouvons plus nous contenter d'appeler cela une «horreur», de faire montre d'une empathie générale et sans objet, sans qualifier cette horreur, ni préciser de quoi il s'agit. Tout comme il était urgent de qualifier les crimes commis contre des civils le 7 octobre 2023 de crimes de guerre et contre l'humanité, il faut aujourd'hui nommer le «génocide».

DEMANDONS UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT

Récemment, Alexis Deswaef, vice-président de la FIDH et avocat à la Cour pénale internationale, rappelait la notion de «spectateur-approbateur», issue de la jurisprudence du Tribunal spécial pour l'ex-Yougoslavie. Elle désigne un haut responsable qui regarde, se tait, et dont le silence est interprété comme un feu vert par les criminels.

Nous ne sommes pas des responsables militaires ou politiques. Mais nous refusons d'être un public de spectateurs-approbateurs. Il y va non seulement de notre humanité et des droits humains, mais aussi de notre métier qui est mis en danger chaque jour à Gaza et chaque jour où nous refusons de dire et dénoncer ce crime. Les derniers poèmes de Hiba Abu Nada dessinent encore des perspectives. Ainsi écrivait-elle, dans un texte tristement visionnaire publié sur Facebook le 16 octobre 2023, quelques jours avant sa mort sous les bombes israéliennes :

«Là-haut, en ce moment, / Nous batissons une autre cité. / Avec des médecins sans blessés ni saignements, / Des enseignants sans classes surchargées, sans cris sur les enfants, / Des familles sans souffrance,

sans peine, / Des journalistes qui décrivent l'Eden, / Des poètes qui écrivent les amours éternelles. / Ils sont tous de Gaza, tous. / Au paradis, il y a une Gaza nouvelle, sans blocus, / Qui prend forme en ce moment même (1).»

Nous devons, plus que jamais, sauver les mots de nos confrères et consœurs à Gaza. Pour Hiba, pour les plus de 50 000 personnes mortes, et pour les survivantes et survivants affamés, blessés, et meurtris à vie, faisons en sorte que cette Gaza prenne forme ici-bas, sur Terre, dès que possible. Plus que jamais, exigeons que soient imposées des sanctions à l'Etat d'Israël, demandons un cessez-le-feu immédiat – qui garantisse la sécurité et la justice pour les Palestiniens, la libération des otages israéliens, celle des milliers de prisonniers palestiniens détenus arbitrairement dans les prisons israéliennes, et qui mette un terme, sans délai, à ce génocide qui nous engage chacun et chacune. ◀

(1) Poème extrait du recueil : *Que ma mort apporte l'espoir*, éditions Libertalia, 2023, traduit de l'arabe (Palestine) par Nada Yafi.

Parmi les 300 écrivain·e·s signataires : Abdellah Taïa, Alice Zeniter, Alain Damasio, Anais Barbeau-Lavalette, Ananda Devi, Annie Ernaux, Atiq Rahimi, Faïza Guène, Gaël Faye, Hélène Dorion, Hervé Le Tellier, Hemley Boum, Jean-Marc Dalpé, Jérôme Ferrari, Joël Pommerat, J.M.G. Le Clézio, Laurent Gaudé, Leïla Slimani, Lydie Salvayre, Martine Delvaux, Maylis de Kerangal, Mohamed Mbougar Sarr, Mona Chollet, Nancy Huston, Neige Sinno, Nicolas Mathieu, Paul B. Preciado, Rokhaya Diallo, Vanessa Springora, Virginie Despentes...

Liste complète des signataires sur [Libération.fr](#)

ÉDITOS /

Ukraine, de guerre lasse

Par **SERGE JULY**
Cofondateur de «Libération»

Les guerres anciennes tuaient beaucoup, et plus elles se modernisent et plus elles tuent. La grande invention de la guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine, c'est l'utilisation massive des drones, ces drones russes qui sèment la terreur la nuit dans les villes ukrainiennes, et ces mêmes drones que les Ukrainiens utilisent pour détruire des dépôts d'armes russes. D'un côté comme de l'autre, ces machines modifient le champ de bataille en rendant visible chaque centimètre carré, empêchant tout mouvement.

Depuis le début de la guerre, le coût humain de la conquête russe de l'Ukraine n'avait jamais fait l'objet de la moindre fuite du côté de Moscou. La communication du Kremlin était systématiquement dans la surenchère guerrière, avec parfois des sous-fifres qui s'amusaient à agiter des menaces nucléaires. Je suis donc tombé de ma chaise en entendant l'interview de Sergueï Markov, un ex-conseiller de Poutine devenu politologue, qui de manière inatten-

due a déclaré que Poutine avait lui aussi besoin d'un cessez-le-feu, «compte tenu des centaines de milliers de tués» côté russe.

Moscou a en tête un précédent dououreux : l'invasion de l'Afghanistan. Selon la CIA, l'intervention russe en 1979 aurait fait environ 50 000 morts, autant qu'au Vietnam pour l'armée américaine. Les obsèques de soldats en Russie avaient à l'époque donné lieu à des manifestations hostiles, qui ont contribué à la chute de l'URSS et favorisé la promotion d'un Gorbatchev. Qui a pris le virage que l'on sait. Poutine répète d'ailleurs inlassablement qu'il doit réparer les erreurs faites à cette occasion. La phrase de Sergueï Markov est peut-être la petite phrase qui change tout. Est-elle due à une imprudence ? Témoigne-t-elle d'un chiffre approximatif circulant dans les couloirs du Kremlin ? Le message est en tout cas entendu dans toutes les chancelleries, et surtout par Donald Trump, qui s'impatiente et trouve que son copain Poutine est en train de devenir fou.

Après son raid raté sur Kyiv en 2022, qui selon lui devait durer trois jours, Poutine avait été obligé de mobiliser

toute l'infanterie russe. C'est une tradition militaire de la Russie impériale, perpétuée par l'Armée rouge et Staline : utiliser des masses humaines pour conquérir un bout de terrain ou un village. Tradition qui se serait un peu humanisée, puisque la police politique du régime ne hanterait plus les lignes arrière pour abattre les soldats paniqués ou tous ceux qui refuseraient de mourir pour l'orgueil d'un dirigeant.

De sources militaires ukrainiennes, Moscou aurait déployé de 500 000 à 700 000 soldats en Ukraine. Selon la BBC, qui utilise les renseignements du ministère de la Défense britannique, 977 650 soldats russes auraient été blessés ou tués, et seraient donc comptabilisés comme étant hors combat. Le nombre de tués se situerait entre 185 000 et 260 700, selon les mêmes sources. Même pour un pays de 144 millions d'habitants, le chiffre de blessés est très lourd. Humainement. Socialement. Et économiquement.

La situation de l'Ukraine est différente. C'est en effet un pays de 41 millions d'habitants, dont un quart de la population – entre 7 et 10 millions – a fui en Europe : 114 130

sont venus en France, le double en Espagne (je le précise pour noter la générosité très tempérée de notre pays à l'égard des Ukrainiens).

Et 20 % du territoire ukrainien reste occupé par l'armée russe.

La thèse selon laquelle le petit tsar de Moscou aurait le temps n'a pas duré. Au départ, il avait le temps, mais il ne l'a plus. Ses complices oligarques ont tous très envie de gagner très vite beaucoup d'argent, grâce à Trump et ses copains. Ils ont des milliers de projets et trouvent stupide que d'autres pays en profitent. Sans compter les avoirs russes, qui ne travaillent pas...

Poutine, pour faire passer la pilule, a inventé une Russie menacée par l'Otan, bousculée par la démocratie, par l'Europe. Il a trouvé en catastrophe «le Sud global» comme allié pour bricoler une internationale prorusse. Mais aujourd'hui, comme tous les joueurs, il a besoin de se refaire. Et ça tombe bien : son double occidental, Donald Trump, aimerait jouer un rôle majeur dans la résolution du conflit. Si en plus il pouvait décrocher le prix Nobel de la paix, il serait prêt à ouvrir une Trump Tower à Kyiv et une autre à Moscou... ◈

Penser en «OQTF» : un cercle vicieux qui conduit à l'absurde sécuritaire

Par **THOMAS LEGRAND**
Chroniqueur politique

«OQTF» (obligation de quitter le territoire français), cet acronyme est devenu le symbole de la politique migratoire. On se familiarise avec son «taux de réalisation», c'est-à-dire le pourcentage de retour, volontaire ou forcé, par rapport au nombre d'OQTF émises par les préfets. En 2012 ce taux était de 22 %, aujourd'hui, il oscille entre 7 % et 8 %. Contrairement à ce que cette évolution peut suggérer, cela ne veut pas dire qu'il y a moins de reconduite à la frontière, mais plutôt qu'il y a plus d'OQTF prononcées, alors que les pays d'origine n'acceptent pas plus de retour. Multiplier les OQTF est devenu la traduction du volontarisme de tout exécutif qui dit vouloir «reprendre le contrôle des frontières».

Mais cet autoritarisme administratif conduit à un paradoxe : inciter les préfets à décider plus d'OQTF sans pour autant pouvoir expulser plus de monde réduit mécaniquement le taux de réalisation. Et c'est ce taux de réalisation qui est regardé par les élus et les commentateurs comme le critère de l'effi-

cacité de la politique de limitation de l'immigration. Résultat, plus de fermeté fait baisser le taux et aboutit à une demande de... plus de fermeté.

La machine médiatique s'emballe, le ministre de l'Intérieur durcit encore les conditions de régularisation, et ainsi de suite... C'est sur cette pente infernale que glisse allégrement Bruno Retailleau. L'emballage ayant pour origine les multiples déclarations insinuant que la France est en passe d'être envahie.

Une circulaire de janvier 2025 demande désormais aux préfets d'être plus regardants sur les conditions d'intégration d'étrangers qui demandent à être régularisés. S'ensuit une liste assez théorique de critères qui permettent de refuser les admissions. Un cas, parmi tant d'autres, est symptomatique de l'emballage des OQTF : Rayen, Tunisien arrivé en France à l'âge de 12 ans, bac avec mention à 16 ans, est aujourd'hui, à 21 ans, en cinquième année de médecine à la faculté du Kremlin-Bicêtre. Il effectue des gardes, soigne des patients. Comment être mieux intégré ?

Rayen a pourtant reçu son OQTF de la préfecture de son département avec cette justification qui prouve l'abattage, la volonté de faire du chiffre qui

conduit à l'arbitraire : «Considérant que l'intéressé ne justifie d'aucune insertion professionnelle, ni perspective professionnelle pour prétendre à une admission au séjour en qualité de salarié en application...» Cinquième année de médecine : «Aucune insertion» ? «Pas de perspectives professionnelles» ? On fait le pari que la justice administrative finira par annuler cette décision préfectorale. Mais que d'humiliation, d'inquiétude, d'insécurité et d'années (deux ans de procédure) pour ce jeune homme !

L'avocate de Rayen, Caroline Andrivet, spécialiste du droit des étrangers depuis 2012, constate ces dernières années un accroissement de ce qui ressemble à du «systématisation» en matière d'OQTF : «Prononcer une obligation de quitter le territoire français à l'encontre d'un étudiant résidant en France depuis l'âge de 12 ans et en cinquième année de médecine relève de l'absurde à l'heure où la formation des professionnels de santé est un enjeu de santé publique.» Si Rayen, le futur médecin, subit ce traitement, on imagine ce que subissent nombreux travailleurs étrangers moins diplômés et qui font tourner le pays dans ce que l'on appelle «les métiers de première ligne» pendant le Covid. ◈

JULIE DORT DANS LE GARAGE CE SOIR. NORMAL, ELLE A SES RÈGLES.

Inimaginable ?

Pourtant, dans plusieurs
pays du monde,
des milliers de filles
et de femmes
sont exclues de l'école,
de leur travail
et même de leur maison
quand elles ont leurs règles.

Les règles sont naturelles.
Pas l'injustice.

AGISSEZ ENSEMBLE
RDV SUR CAREFRANCE.ORG





Le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, en meeting à Paris, samedi. PHOTO ALBERT FACELLY



Le député des Landes Boris Vallaud, à l'Assemblée

Par
CHARLOTTE BELAÏCH

Dans l'histoire du Parti socialiste, il y a des congrès marquants, des affrontements, des surprises et des déceptions. Jusqu'ici, le 81^e – qui se clôturera à Nancy du 13 au 15 juin et dont le premier tour se tient ce mardi soir – se déroule sans accroc. Ce scrutin doit départager trois «textes d'orientation» définissant les stratégies pour le parti de chaque candidat à sa tête : le premier secrétaire sortant, Olivier Faure, son principal rival le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, et le patron des députés socialistes, Boris Vallaud.

Tout le monde craignait une réédition du congrès de Marseille, en 2023, qui s'était transformé en lutte fratricide à ciel ouvert. Après des jours de négociations sur fond d'accusations de triches, les camps Faure et Mayer-Rossignol avaient fini par trouver un accord fragile, laissant une courte majorité au sortant. Cette fois, les entourages, en lien, ont préparé le terrain, envoyant des militants surveiller les votes dans les plus grosses sections. «On fait en sorte qu'il n'y ait pas de guerre», affirme Pierre Jouvet, lieutenant de Faure.

COUDE-À-COUDE

Si la bataille socialiste que tant redoutaient n'a pas eu lieu, les équilibres du congrès de Marseille restent plus ou moins les mêmes. Dans tous les camps, on parie sur une

CONGRÈS DU PS

Trois hommes en course d'orientations

Les adhérents socialistes vont départager ce mardi les motions des candidats à la tête du parti, Olivier Faure, Nicolas Mayer-Rossignol et Boris Vallaud. Les deux premiers pourraient se retrouver, le 5 juin, pour la désignation du premier secrétaire, dans un remake du congrès de 2023.

arrivée d'Olivier Faure et de Nicolas Mayer-Rossignol au coude-à-coude, devant Boris Vallaud, qui n'est pas parvenu à bousculer les équilibres en plaidant pour la réconciliation des socialistes. Pendant des mois, des soutiens de Faure, inquiets des rancœurs accumulées au fil des ans autour de celui-ci, ont tenté de convaincre le président des députés PS de se lancer dans le congrès. Mais le député des Landes ne parvenait pas à se décider.

«La politique, ce n'est pas mon rêve d'enfance», dit-il souvent. Beaucoup estiment aujourd'hui qu'il a laissé passer sa chance. «On a poussé Boris [Vallaud] car on craignait la coalition des mécontents», explique un député fauriste. «Je me disais qu'il fallait une nouvelle étape mais Olivier [Faure] est ressorti du lot après la dissolution.» Tout aurait pu basculer le 23 avril. Ce jour-là, Carole Delga convie quelques journalistes dans un restaurant

près de l'Assemblée. La puissante présidente de la région Occitanie aurait, murmure-t-on, une annonce à faire. Depuis des semaines, les opposants historiques d'Olivier Faure, qui se sont rassemblés, ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la personne qui doit les mener. Beaucoup jugent que Nicolas Mayer-Rossignol est trop marqué par le congrès de Marseille pour l'emporter. Pour s'assurer la victoire, Carole Delga pense qu'il faut

allier leurs forces à celle de Boris Vallaud. Alors pourquoi pas lui, que tout le monde loue au sein du PS ?

JE NE SUIS PAS PSY

Après des heures de discussion, l'entourage du député des Landes s'attend à une annonce de soutien qui viendrait bousculer le congrès. «Elle allait le faire, mais ils ont réussi à la retenir», se désole un soutien de Vallaud. Le maire de Montpellier, Michaël Delafosse, l'a mise en garde :

«Je ne suivrai pas, ce serait une erreur, personne ne comprendrait.» Vallaud, quant à lui, ne donnera pas les signes d'ouverture au rassemblement qu'elle attend. L'enjeu, désormais, réside dans le choix que fera le camp Vallaud au second tour, s'il est bien éliminé du premier. «Il y a trois sujets, pronostique un fauriste. Qui est premier, quel est l'écart et que fait Boris [Vallaud]?» Dans les deux camps, on assure que son ralliement est une évidence. Les partisans de «NMR» interrogent : ne partage-t-il pas les mêmes critiques qu'eux, sur le manque de travail idéologique mené par le parti depuis que Faure est à sa tête? «Avec Boris [Vallaud], c'est une histoire humaine», évacuent de leur côté les soutiens du député de Faure, connu pour ne pas soigner les egos, travaillant en solitaire. «Je ne suis pas psy, je ne peux pas appeler les gens trois fois par jour», répond-il.

«Le PS aujourd'hui est structurellement dysfonctionnel», critique un proche de Vallaud. On est dans une époque qui nécessite des machines de guerre et l'orga n'intéresse pas Faure. Ça fait sept ans qu'il est à la tête du parti et il est à 4% [dans les sondages pour 2027], ce n'est pas possible.» En cas de victoire, Vallaud promet notamment une Académie Léon-Blum, laboratoire d'idées et outil de formation. «Boris [Vallaud] a mis des idées sur la table, il aura un rôle à jouer», promet Jouvet. En soutenant un camp ou l'autre, les soutiens de Vallaud feront surtout un choix



nationale, le 8 juillet 2024. PHOTO ALBERT FACELLY



Le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, à La Seyne-sur-Mer (Var), le 6 mars. PHOTO PATRICK GHERDOUSSI

entre deux orientations stratégiques. Sur le fond, peu de choses séparent les concurrents socialistes. Si les fauristes qualifient le camp NMR «d'aile droite», il est en réalité difficile de savoir qui est à la gauche de qui. Le maire de Rouen, qui faisait campagne pour le «non» au référendum de 2005, rappelle qu'il est le seul des trois hommes dans la course à n'avoir jamais travaillé avec François Hollande. Il est par ailleurs soutenu par le député Philippe Brun, tenant d'une ligne de gauche populaire. C'est donc sur la stratégie pour 2027 que ces camps divergent. «C'est un congrès qui va structurer la vie politique de la gauche pour les prochaines années, affirme Jovet. Si nous ne gagnons pas, il n'y aura pas de candidature commune à gauche en 2027 et nous serons spectateurs de la présidentielle.»

RAPPORT À LA LAÏCITÉ

Depuis le congrès de Marseille, le débat autour de Jean-Luc Mélenchon a été évacué. Tout le monde, au PS, affirme désormais qu'il ne pourra pas faire partie de l'équation. Le contact entre les lieutenants du leader insoumis et ceux de Faure est rompu. Le dernier message envoyé par le député LFI Paul Vannier à Pierre Jovet remonte au 18 février : «[Vallaud] va vous battre, prédisait-il. Ton patron est un nazi.» Mais le camp Faure, dans une logique d'union, ne veut pas heurter le monde insoumis. «Il faut arrêter d'être plus obsessionnel de Mélenchon que de Bardella, dit Jovet. Je ne me trompe pas d'ennemi. On ne gagnera pas sans

l'électorat insoumis et ce n'est pas en insultant les gens qu'on y arrivera.»

En face, NMR et ses soutiens jugent au contraire qu'il faut avant tout rassembler la galaxie socialiste et assumer la confrontation politique avec LFI, notamment sur leur rapport à la laïcité. «On ne récupérera pas ces électeurs par la complaisance mais par la confrontation d'idées», estime l'ex-sénateur PS David Assouline. «Le sujet ce n'est pas seulement Mélenchon, c'est LFI : c'est une ligne, une équipe», affirme NMR. Alors que le camp Faure milite pour une primaire, le maire de Rouen, qui plaide pour un rapprochement avec Raphaël Glucksmann, parle plutôt sur le fait qu'une candidature s'imposera naturellement dans l'opinion.

Si les lieutenants de Vallaud affirment encore qu'il peut être la surprise de ce congrès, les discussions ont, en réalité, déjà commencé en interne : «Est-ce qu'il y aura une consigne ou une liberté de vote? Tout est possible, ce sera le fruit d'une décision collective», affirme un soutien. Mais, déjà, le camp Vallaud promet que plus rien ne se fera sans lui. «Le PS ne sera plus jamais le même car même si Faure gagne, il ne sera plus majoritaire au conseil national, prédit le même élu. Sans Boris [Vallaud], il ne pourra rien faire. On n'est pas dans une logique de blocage. On va travailler à un pacte majoritaire avec le gagnant.» Dès le début du congrès, Vallaud avait d'ailleurs prévenu : «Je vais les obliger à s'entendre.»

Olivier Faure? «Il a un déficit d'image mais il est cohérent»

Le premier secrétaire a la faveur des adhérents de la commune du Nord, qui insistent sur l'envie d'unité à gauche et la fierté retrouvée.

Dernière étape. Vendredi, à Maubeuge, quatre jours avant le premier tour du 81^e congrès du Parti socialiste, ils étaient trois devant une vingtaine d'adhérents à défendre leur motion. Patrick Kanner, président du groupe socialiste au Sénat et ancien patron du département, défend la cause de Nicolas Mayer-Rossignol. Louis Debrabant soutient Boris Vallaud. Sarah Kerrich-Bernard, numéro 1 de la fédération du Nord, représente, elle, le premier secrétaire Olivier Faure. Celui qui, ce soir-là, a la faveur de la majorité des militants présents.

«Macron bis». C'est la fin de la séance, nos oreilles n'ont pas été conviées à écouter le débat. On s'étire, les articulations ne sont plus de première jeunesse. «On pourrait être plus nombreux, mais les jeunes, ils sont au NRJ Tour», blague un participant. La tête d'affiche, c'est Gims. Concurrence bien trop rude. Le sujet est sensible : «Ce soir, on aurait pu être le double de personnes, mais les vraies convictions politiques, je ne les trouve plus. Les gens suivent le mouvement, un vote, ça ne tient à rien, au fait divers qui fait le buzz ou à la dernière vedette», soupire Marie-Pierre, qui a pris sa carte au PS en 2014, à sa retraite. Elle continue sur sa lancée : «Je veux un vrai candidat de gauche, pas comme le candidat Mayer-Rossignol dans Paris Match. Je m'interroge

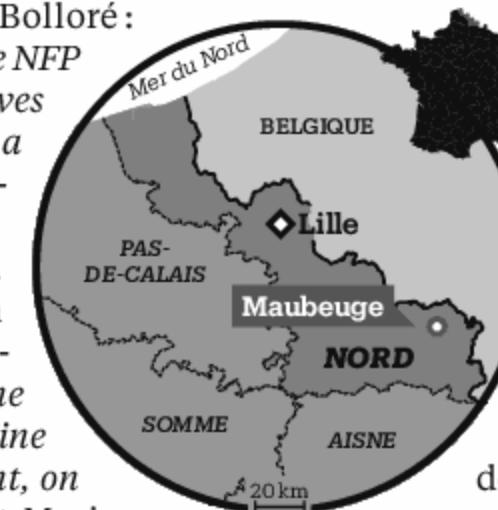
devant ce déballage. Comment je vais faire, moi, à Maubeuge, dans les quartiers populaires, avec lui à la tête du PS? Il n'est pas des nôtres.» Benoît, la soixantaine, approuve : «C'est un Macron bis. La gauche caviar.» Ils ont en tête les prochaines municipales. La ville est aux mains d'un maire UDI, Arnaud Decagny, là depuis 2014, que les socialistes rêvent de dégager mais ils font face à un Rassemblement national de plus en plus fort. La circonscription de Maubeuge a viré à l'extrême droite aux dernières législatives.

Pour les deux militants, il n'y en a qu'un, c'est Olivier Faure. «Il a peut-être un déficit d'image, mais c'est un personnage cohérent. En même temps, la presse ne nous aide pas», constate Marie-Pierre. Dans la ligne de mire, les médias Bolloré : «Cherchez l'erreur, le NFP a gagné les législatives et qui voit-on à la télé? Retailleau, Darmanin et Borne», s'exclame Philippe. Olivier Faure a un autre avantage décisif : «Quand on a une femme comme Martine Aubry qui le soutient, on n'hésite pas», sourit Marie-Pierre. Et Boris Vallaud, alors? Benoît botte en touche : «On ne voudrait surtout pas faire un vote inutile.» Beaucoup ont apprécié l'épisode de janvier, les dirigeants du PS rassemblés sur une même ligne, le refus de la censure du gouvernement. «Ce que vous avez fait m'a rendu ma fierté de socialiste, dit Claude, 79 ans, en s'adressant aux représentants des motions. Il y avait cette fraternité qui doit nous réunir au sein du parti.»

Lui aussi va soutenir Faure : «Il a redonné une image positive au parti.»

«Valeur sûre». Même ceux qui aspirent à plus de «radicalité», et qui voudraient une motion de censure si le conclave sur les retraites ne tient pas ses promesses, n'en peuvent plus des guerres intestines. «On a envie de les prendre tous les trois et de les fusionner», rigole Philippe, 67 ans, depuis cinquante ans au PS. Pour lui comme pour Hugues, 49 ans, Faure reste «une valeur sûre». Les militants maubeugeois veulent l'union dans le parti, mais aussi à gauche. «Ce que veulent les gens, c'est que la gauche gagne à la prochaine présidentielle, point barre. Pas le PS ou les verts, mais la gauche», souligne Philippe. Mais à une condition, «qu'on applique ce qui a été dit». L'allusion au quinquennat de François Hollande est limpide. Même chose pour les municipales, le PS de Maubeuge a besoin d'une union de la gauche pour déloger la droite. Il a vu pour la campagne des législatives arriver des jeunes, une centaine, inconnus au bataillon. «Ils ne sont pas venus nous voir parce qu'on était socialiste, mais parce qu'on était au Nouveau Front populaire. Cette idée d'union, elle est essentielle pour nous», souligne un militant. Avec les insoumis? On se garde bien, en ce soir de mai, de trancher cette question.

STÉPHANIE MAURICE
Envoyée spéciale à Maubeuge



FIN DE VIE A l'Assemblée, huit jours de débats apaisés

La guerre de tranchées attendue sur le droit à une aide à mourir, dont le vote est prévu ce mardi dans l'hémicycle, n'a pas eu lieu. Les députés, certes divisés, sont restés globalement calmes et ont approuvé une version proche du texte initial.

Par
APOLLINE LE ROMANSER

Il était attendu comme une passe d'armes qui déchirerait l'hémicycle durant des jours; voilà que l'examen de la proposition de loi sur le droit à une aide à mourir s'est achevé, samedi, sous des applaudissements répartis sur tous les bancs des députés. Il aura fallu huit jours et 68 heures de débats pour venir à bout de 20 articles et quelque 2 300 amendements, dans une Assemblée étonnamment sereine. «L'*histoire parlementaire* est faite de débats de société très virulents, comme ça avait été le cas pour le mariage pour tous ou l'IVG. On a eu l'inverse, loin de postures dogmatiques, c'est une vraie satisfaction», reconnaît le rapporteur général, Olivier Falorni, auprès de Libération. Il ne manque plus que «l'étape majeure» du vote solennel, ce mardi, sur l'ensemble de la proposition de loi. Juste après celle renforçant les soins palliatifs, l'autre volet, bien plus consensuel, sur la fin de vie.

Le député Modem a de quoi être satisfait: le premier pas de la navette parlementaire vers une possible réforme sociétale, certainement la plus importante de la décennie, s'apprête à être franchi. Après une énième bataille pour que soit rapidement discutée sa proposition de loi, balayée par la dissolution puis la chute du gouvernement Barnier, elle a été cette fois entièrement examinée. De part et d'autre de

l'hémicycle, les tendances attendues se sont bien vite confirmées: la gauche favorable, la droite et l'extrême droite farouchement opposées, le centre un peu plus divisé. Comme l'année dernière, les groupes n'ont pas donné de consignes et ont leur lot de voix minoritaires. Le socialiste Dominique Potier a répété ses craintes vis-à-vis des plus vulnérables et l'incitation à choisir la mort faute d'accès aux soins; le RN Gaëtan Dussausaye s'est, lui, dit favorable à l'aide à mourir dès le 12 mai, date de début de l'examen de la proposition de loi à l'Assemblée.

DES DIVISIONS JUSQUE DANS LA SÉMANTIQUE

Pour ses défenseurs, l'aide à mourir est une «voie d'apaisement» des souffrances, une «ultime liberté» de choix – le parallèle avec l'IVG a été quelquefois dressé. Pour la plupart de ses opposants en revanche, elle est une rupture anthropologique, une boîte de Pandore dont les dérives risquent de s'étendre irrémédiablement. Le clivage en appelle à des convictions intimes, philosophiques, religieuses – une pensée pour le ciottiste et catholique Vincent Trébuchet qui s'est référé à «monseigneur Juvin» et a changé le médecin LR en un curé prêchant contre l'euthanasie l'espace d'un lapsus. La division s'entendait jusque dans la sémantique: les uns se borraient au terme d'*«aide à mourir»* quand les autres ont rejeté son euphémisme *«orwellien»*

et se sont accrochés aux mots *«euthanasie»* – *«souillé»* par les nazis, a objecté Olivier Falorni – et *«suicide assisté»*.

Les discussions ont donc été longues, après par moments, mais très studieuses. Le texte qui en est sorti diverge peu de sa première mouture façonnée en commission. Les députés ont approuvé la création d'un droit à l'aide à mourir, pour les Français majeurs ou résidents stables souffrant *«d'une affection grave et incurable»* qui *«engage le pronostic vital, en phase avancée»* ou *«terminale»*, et présentant *«une souffrance physique ou psychologique constante»*. Une *«souffrance psychologique seule»* ne suffira pas pour demander à mourir.

Lors des débats, l'élu de Charente-Maritime s'est accroché à *«l'équilibre»* de son texte – tout comme ses corapporteurs et la ministre du Travail et de la Santé, Catherine Vau-trin. Il a écarté les arguments de la gauche pour étendre un peu plus ses critères ou prendre en compte des directives anticipées. Il a surtout repoussé les nombreux amendements des opposants qui plaident pour resserrer le cadre législatif jugé *«bien trop permissif»*. *«Toutes les démarches des députés opposés au texte – pour qu'il soit réécrit, [...] applicable ou pour se prémunir d'éventuelles dérives – ont été vaines»*, a regretté vendredi la macroniste Annie Vidal, par ailleurs rapporteuse du texte sur les soins palliatifs. Les parlementaires ont en tout cas donné

globalement raison à la balance prônée par les rapporteurs.

De légères modifications ont tout de même été apportées. Celles du gouvernement, pour préciser la *«phase avancée»* du pronostic vital comme définie par la Haute Autorité de santé – *«l'entrée dans un processus irréversible marqué par l'aggravation de l'état de santé de la personne malade qui affecte sa qualité de vie»*.

Un autre amendement porté par la ministre de la Santé a supprimé le choix de l'administration: la personne devra faire elle-même le geste, et non un médecin ou infirmier, sauf si elle est en incapacité physique de le faire. *«Ça ne bouleverse finalement pas les choses, convient Olivier Falorni, qui était contre cette modification. Durant tout le processus, un médecin ou un infirmier (qui n'aura pas fait valoir sa clause de conscience) sera présent aux côtés du malade pour le sécuriser.»*

La collégialité a également été renforcée: avant de se prononcer, le médecin devra obligatoirement se réunir, normalement physiquement, avec au moins un autre confrère spécialiste de la maladie et un soignant impliqué dans les traitements de la personne. Celui-ci aura ensuite minimum quarante-huit heures pour confirmer sa décision.

De part et d'autre des bancs de l'hémicycle, on s'est maintes fois surpris, puis carrément félicité, de la *«qualité»* de débats *«constructifs»*. Il y a bien eu quelques éclats de voix et invectives – *«Il n'y a pas d'un côté des gens hu-*





A l'Assemblée,
mercredi. PHOTO
KARIM DAHER.
HANS LUCAS

main, de l'autre des gens inhumains ! a protesté, comme d'autres opposants avant lui, le macroniste Charles Sitzenstuhl. Les emportements des derniers jours ont même été mis sur le compte de la fatigue. Mais ce respect apparent ne doit tromper : les divisions ne se sont pas effritées au fil des discussions. Le RN Christophe Bentz a beau avoir salué le combat «*infatigable*» d'Olivier Falorni, il n'en a pas moins pourfendu son texte. Et n'était toujours pas convaincu au dernier jour des débats.

SUR LE RÉSULTAT DU VOTE, «IL Y A TOUJOURS UN DOUTE»

Samedi matin encore, les parlementaires se sont opposés sur le délit d'entrave, similaire à celui de l'IVG. Finalement approuvé, il punit «*le fait d'empêcher ou tenter d'empêcher*» de «*pratiquer ou de s'informer*» sur l'aide à mourir de deux ans de prison et 30 000 euros

d'amende. Des députés avaient plaidé, en vain, pour un «*délit d'incitation*» – un «*équilibre*», selon le centriste Cyrille Isaac-Sibille. «*L'arsenal répressif permet déjà de couvrir totalement le risque de pressions*», a défendu Catherine Vautrin. Olivier Falorni estimerait «*paradoxal*» que le texte ne soit pas voté ce mardi, puisqu'il l'a été en commission et que les députés ont approuvé tous ses articles, mais «*il y a toujours un doute*», reconnaît-il. En présentant son texte le 12 mai, le rapporteur avait formulé un double voeu : que les députés se montrent «*à la hauteur de l'exigence de respect et de dignité*» lors des débats ; qu'ils votent «*à l'unisson d'une immense majorité de Françaises et de Français qui aspirent à pouvoir mourir comme ils ont voulu vivre*». Le premier est-on ne peut plus satisfait. Reste à savoir si le second sera aussi exaucé. ▶

Libération
ABONNEZ-VOUS



Le sort de la loi suspendu au très droitier Sénat

S'il est peu probable que les sénateurs LR, plus gros groupe de la Chambre haute, s'adonnent à une obstruction en règle du texte sur la fin de vie, ils n'en demeurent pas moins opposés à l'esprit de la copie, dont la première lecture est prévue en octobre.

R ideau sur l'Assemblée. Après 68 heures de débats nourris mais sereins, les députés votent ce mardi les deux textes concernant l'accès aux soins palliatifs et la création d'une «aide à mourir». Achevé samedi, l'examen des deux propositions de loi portées par Annie Vidal (Renaissance) et Olivier Falorni (Les Démocrates) clôt une première étape. «Je suis assez confiant pour le vote à l'Assemblée, avance Laurent Panifous, président du groupe Liot et corapporteur du texte. Mieux le texte sera voté, plus il arrivera fort au Sénat. Pour les sénateurs, il sera difficile de détricoter un texte adopté par une large majorité de députés.» Si le gouvernement mise sur un vote favorable au Palais-Bourbon, la partie sera plus corsée au Sénat, dominé par la droite et les centristes.

Le groupe LR, fort de 130 élus, est majoritairement défavorable à ce nouveau droit. Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a dénoncé un texte d'*«abandon»*. Sera-t-il suivi par ses troupes dans son opposition au texte ? «Ce n'est pas la première fois qu'il serait battu sur un sujet sociétal», estime une ministre LR. La même rappelle que certains sénateurs LR avaient bougé sur leur position, en 2024, lors de l'inscription de l'IVG dans la Constitution. «Et la sagesse a été de ne pas faire de procédure accélérée.» La première lecture du texte au palais du Luxembourg est prévue en octobre, avant un retour à l'Assemblée probablement début 2026, puis une dernière lecture au Sénat. Une commission mixte paritaire sera ensuite chargée de trouver un compromis. La ministre de la Santé, Catherine Vautrin, table ainsi sur un vote «d'ici à 2027». «C'est encore possible», a-t-elle assuré dans la Tribune dimanche.

Crainte. Quant à savoir comment la droite sénatoriale abordera la copie... Le droit à l'aide à mourir leur fait craindre un «*risque de dérives*», selon Philippe Mouiller, séna-

teur LR des Deux-Sèvres et président de la commission des affaires sociales. «On est allés beaucoup trop loin», complète sa collègue Christine Bonfanti-Dossat, future rapporteuse du volet fin de vie. *La loi Claeys-Leonetti était pour les gens qui allaient mourir. Cette loi est pour les gens qui veulent mourir. C'est une loi trop permissive.*»

«Dissuasion». Si le président du Sénat, Gérard Larcher, tient à l'image de sa maison, les troupes LR ne vont pas manquer de resserrer strictement les conditions d'accès à l'aide à mourir. Le groupe LR s'était déjà opposé, en 2021, à une proposition de loi visant à «établir le droit à mourir dans la dignité», défendue par la sénatrice socialiste Marie-Pierre de La Gontrie. Les centristes d'Hervé Marseille avaient, eux, soutenu le texte. Que feront-ils cet automne ? «Jean Leonetti [auteur de la dernière loi sur la fin de vie, en 2005, ndlr], a une influence chez nous en matière de statu quo, indique Olivier Henno, élu du Nord. Ça va être très serré et peut se jouer à quelques voix près.»

Le même balaie pourtant les craintes de «*flibusterie parlementaire*», une obstruction en règle à coups de milliers d'amendements. «Sur les textes bioéthiques, il n'y avait pas de tombereaux d'amendements», complète Christine Lavarde (LR). Même sur TF1, Emmanuel Macron avait pourtant brandi l'outil du référendum en cas «*d'enlisement*» au Parlement. Pas dupe, Olivier Falorni y a vu une «*arme de dissuasion référendaire*» à destination des sénateurs. «On est des gens bien élevés, on n'enlise pas les textes», renvoie de son côté une sénatrice socialiste, favorable, comme la gauche sénatoriale, au texte. La même voit plutôt dans le propos du chef de l'Etat une occasion «*pour expliquer aux sénateurs que l'opinion publique est pour le texte et qu'il faudrait y réfléchir*».

VICTOR BOITEAU

Offre intégrale
34,90€

par mois
au lieu de 76,60€
prix de vente
au numéro

Abonnez-vous ici

ou par téléphone
au 0155 56 7140
du lundi au vendredi
de 9H à 18H

• Le journal papier livré chez vous
• L'accès à tous les contenus du site et de l'application

Par
APOLLINE LE ROMANSER

Amélie (1) n'a pas encore 40 ans, mais des projets d'avenir, on devine qu'elle n'en a plus vraiment. S'asseoir par terre pour «jouer aux voitures» avec ses garçons, elle ne «peut plus». Ni se balader à vélo. Ni manger sans penser aux aliments à bannir – «chou, salade, tomates, riz...» Ni travailler. Ni se laisser inviter chez des amis. Ni passer une journée sans prévoir laxatifs et passages à la cuvette. «*Ma vie, c'est des allers-retours aux toilettes.*» Elle se grille une cigarette. «*J'en ai marre de cette putain de vie.*» L'enfer a commencé en avril 2018, après une opération des hémorroïdes. Pendant les six premiers mois, elle ne pouvait plus retenir ses selles et se douchait «15 à 20 fois par jour». Aujourd'hui, elle ne peut en évacuer que de très fines, qu'elle doit extraire avec ses doigts. Au début, elle l'a caché. Même à son mari. «*J'avais honte.*» Il lui a fallu deux ans pour aller consulter ailleurs. Franc-Comtoise, elle a passé des examens à Dijon, puis Lyon. Là-bas, les médecins lui ont confirmé ce qu'elle soupçonnait : «*Votre opération a été louée.*» Aucune solution proposée n'a pour l'heure réduit durablement ses problèmes.

Longtemps, Amélie a cru être un cas isolé. Que son corps avait mal réagi à une intervention banale, son chirurgien ayant minimisé le problème : «*Il m'a prescrit de la rééducation et me disait que c'était dans ma tête.*» Jusqu'au jour où elle entend qu'une voisine est concernée. Puis une deuxième personne. Une quatrième. Une dixième. Ils échangent sur les réseaux sociaux et des conversations de groupe. Les témoignages affluent. L'histoire de chacun a le même point de départ : une opération des hémorroïdes conduite par Luc C., qui exerce comme proctologue à Besançon depuis 2016.

«JAI PLEURÉ PENDANT DEUX JOURS POUR L'ACCEPTER»

L'affaire s'accélère à l'été 2024, lorsque le quotidien local, *l'Est républicain*, publie leurs témoignages. En septembre, une association, Fleurs de lotus, est créée. «*Nous étions une vingtaine, maintenant 98,*» compte Sophie Ferrer, sa présidente. Originaires du Doubs, de Haute-Saône, du Jura... Il y a François (1), 43 ans, qui amène constamment des changes sur son lieu de travail et utilise «*deux ou trois feuilles de papier toilette*» comme «*bouchon*» dans son anus pour le rassurer en cas de fuite ; Catherine (1), 53 ans, qui souffre toujours d'importantes douleurs au ventre, et a porté une poche entre 2022 et 2024 – «*j'ai pleuré pendant deux jours pour l'accepter, j'ai réussi en me disant que ce n'était plus vraiment mon corps.*» Beaucoup d'autres gardent le silence. Pour ne pas remuer leur souffrance. Aussi par honte : la plupart ne sortent quasiment plus de chez eux, ont restreint leur cercle de proches. «*Des femmes ont aussi été touchées au niveau gynécologique : leur fertilité et leur vie sexuelle sont affectées,*» poursuit Sophie Ferrer. Peu à peu, une partie d'entre eux a déposé plainte.

Le proctologue bisontin a été mis en examen le 24 septembre pour «*blessures volontaires ayant entraîné une interruption temporaire de travail [ITT] inférieure à trois mois, aggravées par la violation manifestement délibérée de son obligation de sécurité et de prudence.*» Le chirurgien encourt un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende – trois ans et 45 000 euros si la violation est couplée à une ITT de plus de trois mois. Le procureur de Besançon faisait alors état de 37 plaintes, de personnes de 27 à 70 ans. Selon *l'Est républicain* du 23 avril, 47 parties civiles s'étaient constituées.

Une interdiction d'opérer a aussi été prononcée dans le cadre de son contrôle judi- •••



Le point de départ de chaque histoire : une opération de Luc C., chirurgien à Besançon depuis 2016. PHOTO GETTY IMAGES

OPÉRATIONS DES HÉMORROÏDES Les cruelles séquelles de dizaines de patients

Au moins 40 personnes ont porté plainte contre un chirurgien proctologue de Besançon, mis en examen depuis septembre avec interdiction d'opérer en raison des lourdes conséquences rapportées par des patients après ses interventions.

ENQUÊTE



«L'affaire ne doit pas engendrer une peur de consulter»

Sans se prononcer sur les plaintes visant un chirurgien proctologue à Besançon, le président de la Société nationale de colo-proctologie, Vincent de Parades, revient sur les risques, rares, de ces interventions courantes.

Des dizaines de personnes mettent en cause un chirurgien proctologue à Besançon qui les a opérées des hémorroïdes. Si la présence de ces vaisseaux sanguins, situés dans le rectum et l'anus, est normale, ils peuvent devenir très douloureux ou saigner lorsqu'ils se dilatent ou sont inflammés. Rien de dangereux en soi, mais l'opération peut soulager les douleurs. Autour du chef-lieu franc-comtois, de nombreux patients relèvent leur opération à des séquelles très invalidantes : douleurs insupportables, difficultés de transit, incontinence... Le chirurgien a été mis en examen en septembre, puis interdit d'opérer par la justice. L'enquête est en cours pour établir si ses interventions sont la cause de ces préjudices. S'il ne souhaite pas commenter l'affaire, faute d'avoir accès au dossier, le président de la Société nationale française de colo-proctologie, Vincent de Parades, se dit surpris. Il affirme que ces opérations entraînent

rarement de telles complications, et que celles-ci sont le plus souvent temporaires.

L'opération des hémorroïdes est-elle fréquente ?

La chirurgie doit être abordée en dernier recours. Elle concerne une minorité des patients qui ont des problèmes hémorroïdaires – on l'estime à un ou deux sur dix –, pour qui les médicaments ou traitements instrumentaux n'ont pas fonctionné. Mais la pathologie étant extrêmement répandue – au moins la moitié de la population est touchée –, les interventions sont très courantes. Il y en a deux types : la plus radicale, qui existe depuis quasiment un siècle, consiste

à enlever toutes les hémorroïdes – les symptômes disparaissent alors. Celle-là, dite Milligan et Morgan, est généralement définitive. L'inconvénient est qu'elle entraîne des douleurs post-opératoires, de la fatigue... et donc on prévoit un arrêt de travail

d'au moins deux semaines. Depuis vingt-cinq ans, un autre type de chirurgie, dite mini-invasive, s'est développé : l'idée est de remonter les hémorroïdes pour ne plus qu'elles sortent, réduire leur volume et les dévasculariser pour qu'elles ne saignent plus. Il n'y a pas de plaie ni de soins requis, la reprise d'activité se fait en quelques jours. En revanche, il y a une récidive chez 20 à 30 % des patients dans la décennie qui suit.



INTERVIEW DR

Quels sont les risques ?

Toute opération comporte des risques qui doivent être discutés avec son médecin. Il peut y en avoir des temporaires, en particulier des saignements, des infections ou des difficultés à uriner. On note aussi parfois des difficultés d'évacuation des selles [dans moins de 5 % des opérés, ndlr] ou des troubles de la continence [la fréquence est mal évaluée], mais c'est à la marge. Prises une par une, les séquelles sont très rares, se réduisent en quelques semaines ou alors, on trouve une solution pour les résoudre.

Il arrive pourtant que certaines soient définitives ?

Si la technique est faite au bon moment, de façon appropriée, adaptée à l'anatomie du patient, la probabilité de séquelles est infime. Les difficultés du transit, quand elles surviennent, sont temporaires dans l'immense majorité des cas. Je n'en ai jamais vu de définitives pour ma part. Concernant les fuites de gaz incontrôlées, on peut seulement essayer de les diminuer avec des médicaments, mais leur efficacité est limitée. Quant à l'incontinence engendrant des fuites de matières fécales, différents traitements existent selon son origine. C'est pourquoi je suis étonné des plaintes à Besançon, j'attends que l'enquête avance pour avoir des éclaircissements. Ça ne doit surtout pas engendrer une peur de consulter pour des problèmes d'hémorroïdes, ce serait préjudiciable de rester seul quand sa qualité de vie est altérée.

Recueilli par A.L.R.

ciaire, confirmée en appel fin octobre. L'enquête se poursuit aujourd'hui. Avec une question centrale : que s'est-il passé pour que tant de personnes signalent qu'une chirurgie courante, censée améliorer la qualité de vie, leur a causé de si lourdes séquelles, décrites comme très rares ?

QUARANTE DOSSIERS DEPUIS 2020

Un collège de trois experts a été mandaté par le juge pour dresser un état des lieux concret et statuer sur la suite de la procédure. Selon nos informations, les expertises ont débuté en mai et s'étalent au moins jusqu'en août. Dans ce cadre, Alice (1) a été auscultée courant mai par un chirurgien digestif et viscéral. Son opération remonte à 2022 ; la trentenaire vit avec des couches depuis. «L'entretien a duré une heure et demie, j'étais seule avec l'expert, il m'a fait comprendre qu'il a bien repéré un défaut au niveau du sphincter.» Ses conclusions devraient être connues dans plusieurs mois ; Alice se dit confiante. Après tout, la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux de Franche-Comté – dans le cadre d'une procédure civile parallèle – lui a donné gain de cause il y a quelques mois. Dans son avis, consulté par Libération, la Commission considère que l'atteinte du sphincter résulte d'une «maladresse opératoire», «en lien direct et certain avec l'incontinence anale sévère» de la jeune femme. Elle la reconnaît «victime d'un accident médi-

cal fautif». Le montant de l'indemnisation doit encore être fixé.

La Polyclinique de Franche-Comté, établissement privé où le praticien opérait en libéral (donc sans lien financier ni de subordination), nous a confirmé en février que le proctologue n'y pratiquait plus «depuis mi-septembre». La direction affirme n'avoir reçu aucune réclamation avant la médiation, et qu'elle n'avait jusqu'alors eu connaissance que d'une seule demande d'expertise «à l'issue de laquelle l'établissement a été mis hors de cause» – ce que confirme un rapport que nous avons consulté, daté de 2023, avec de premières rencontres au cabinet d'expert remontant à 2021.

La question centrale : que s'est-il passé pour que tant de personnes signalent qu'une chirurgie courante, censée améliorer la qualité de vie, leur a causé de si lourdes séquelles, décrites comme très rares ?

D'autres procédures, civiles, sont aussi en cours. Olivier Lévy, l'un des avocats des plaignants, rapporte avoir ouvert 40 dossiers depuis 2020 (la moitié au pénal, l'autre au civil), et en avoir déposé quatre auprès du conseil de l'ordre des médecins. Contactée, la chambre disciplinaire de Bourgogne-Franche-Comté de l'ordre confirme que des démarches ont été entamées, mais qu'aucune décision n'a pour le moment été prise. Pour les plaignants, l'enjeu principal est d'établir s'il y a eu faute médicale et ainsi être potentiellement reconnus victimes, poursuit leur avocat. Puis être indemnisés «au regard du préjudice corporel subi» – ses clients demandent «entre 1 et 3 millions d'euros» chacun.

«Je ne conteste pas la souffrance de ces patients, mais il s'agit probablement de complications normales», affirme auprès de Libération M^e Xavier Précheux, l'un des avocats du chirurgien. Le pénaliste souligne que son client a opéré «4 000 à 5 000 personnes», ces interventions «comportant des risques d'échecs et de complications». Il n'est «pas possible de faire des généralités si une faute est repérée sur quelques cas.»

«J'AVAIS 41 ANS, IL A PRIS LE RESTE DE MA VIE»

D'autres expertises, pour des procédures civiles, ont pointé un défaut d'information sur les risques opératoires et des problèmes dans le geste, comme l'a rapporté le procureur. Nous avons consulté l'une d'elles, envoyée au tribu-

nal judiciaire de Besançon en février 2023 : elle concerne Johan. Opéré en août 2017, il rapporte très vite des douleurs insupportables et des difficultés à évacuer. Deuxième intervention deux mois plus tard. La troisième en mai 2018. Pas d'amélioration. Il va et vient aux toilettes plus de dix fois par jour, porte des couches. L'expert confirme la «relation causale entre l'intervention et le préjudice corporel actuel» et retient notamment un «agrafage situé trop bas» qualifié de «faute technique et non d'aléa». Autrement dit, selon lui, ces complications ne sont pas liées au risque inhérent à l'intervention, mais au geste du chirurgien. Une contre-expertise a été demandée par ses avocats.

Derrière le jargon, une vie arrêtée. Johan a continué un temps son travail dans l'industrie médicale, en Suisse, à cinquante minutes de chez lui. «Je devais passer par des routes en forêt, les bois sont devenus mes toilettes.» Sans compter les allers-retours aux sanitaires sur son lieu de travail. Il a fini par abandonner et a été reconnu en invalidité en 2021. «J'ai perdu mon boulot, dû arrêter le sport. Je n'ai pas pu être présent pour mes enfants. J'avais 41 ans, il a pris le reste de ma vie.» Maintenant, il va chez le kiné toutes les semaines «pour détenir les cicatrices», sort avec des couches, est sous antidépresseurs, effectue chaque soir un lavement d'au moins une heure. Il a bien essayé un stage de réadaptation au travail. Avec ses fuites, «ça n'a pas marché».

(1) Le prénom a été changé.



LIBÉ.FR

Pour revenir dans la course à 2027, Gabriel Attal déborde à droite

«Surenchère croissante», «démagogie ambiante toxique», «ambition personnelle»... A mesure qu'une journaliste énumère à Gabriel Attal les critiques émises dans *la Tribune Dimanche* par son allié Marc Fesneau, le sourire de l'ex-Premier ministre s'élargit. Lundi, il a présenté les 82 mesures «régaliennes» de son parti Renaissance. Menant la confrontation avec Bruno Retailleau et Edouard Philippe, il ne compte pas attendre la présidentielle pour les porter. PHOTO DANIEL PERRON. HANS LUCAS

«Coup de force» à l'Assemblée : le débat agricole n'aura pas lieu

Débattrà pas. Alors que la proposition de loi sur l'agriculture du sénateur LR Laurent Duplomb devait être étudiée à partir de lundi à l'Assemblée nationale, le camp présidentiel, soutenu par le Rassemblement national, a stoppé les débats en faisant adopter, dès l'ouverture de l'examen, une motion de rejet pour contourner les 3 500 amendements déposés par les oppositions. Le texte file directement en commission mixte paritaire, composée de sept députés et de sept sénateurs, dans sa version maximaliste.

«Obstruction». Une «utilisation détournée de la motion» avait dénoncé dans la journée la présidente du groupe écologiste à l'Assemblée, Cyrielle Chatelain. Un accord de médiation aurait pu être trouvé en conférence des présidents, lundi à 15 heures. Mais la gauche et le bloc central n'ont pas trouvé de terrain d'entente. «Nous venons d'assister à un coup de force de la macronie aidée par le Rassemblement national», a fustigé Mathilde Panot, cheffe des députés insoumis. «Les macronistes in-



Dans l'hémicycle, lundi. PHOTO X. BOUZAS. HANS LUCAS

ventent le 49.3 parlementaire. Une motion de rejet de leur propre loi pour faire adopter sans débat une loi qui va inonder vos assiettes de pesticides», a dénoncé dans la foulée Jean-Luc Mélenchon. Les insoumis se sont dits favorables au dépôt d'une motion de censure contre le gouvernement. Alors que la gauche accuse Renaissance et LR de fuir le débat parlementaire, le bloc central accuse, lui, la gauche de «blocage». Sur les 3 500 amendements déposés, plus de 1 500 l'ont été par les Verts et plus de 800 par LFI. «On sait reconnaître une stratégie d'obstruction», a pesté lundi le député Horizons, Paul Christophe.

De leur côté, LFI et les écolos affirmaient qu'ils étaient prêts à retirer plusieurs de leurs amendements pour permettre les débats si la motion de rejet était retirée. De l'autre côté, on affirme avoir proposé la mise en place d'un temps législatif programmé (15 heures de débats) en échange d'un retrait de cette même motion. Les LR accusent les insoumis d'avoir refusé cette proposition. «La commission du développement durable a eu besoin de 15 heures elle-même pour seulement deux articles», justifient les députés LFI dans un communiqué.

«Chlordécone». De leur côté, les socialistes ont dé-

noncé un «déni démocratique et parlementaire». «En décider de rejeter son propre texte par une manœuvre de procédure, le centre et la droite, avec le soutien de l'extrême droite, contournent le débat parlementaire. C'est une atteinte grave», écrivent-ils. Sous la pression de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs, qui ont garé plusieurs tracteurs devant le Palais-Bourbon depuis lundi matin, les députés devront, si le débat a lieu, s'exprimer notamment sur la réintroduction, à titre dérogatoire, des pesticides de la famille des néonicotinoïdes, régulièrement qualifiés de «tueurs d'abeille». «On a un débat de santé publique face à un scandale d'Etat, accuse Cyrielle Chatelain. C'est l'équivalent du chlordécone et de l'amiante.» En l'état, ce texte «ne dispose d'aucune majorité certaine» et contient «plusieurs dispositions inconstitutionnelles», a prévenu le président du groupe Modem et ancien ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, dans une lettre aux chambres d'agriculture.

BASTIEN LOEUILLOT
A lire en intégralité sur Libé.fr

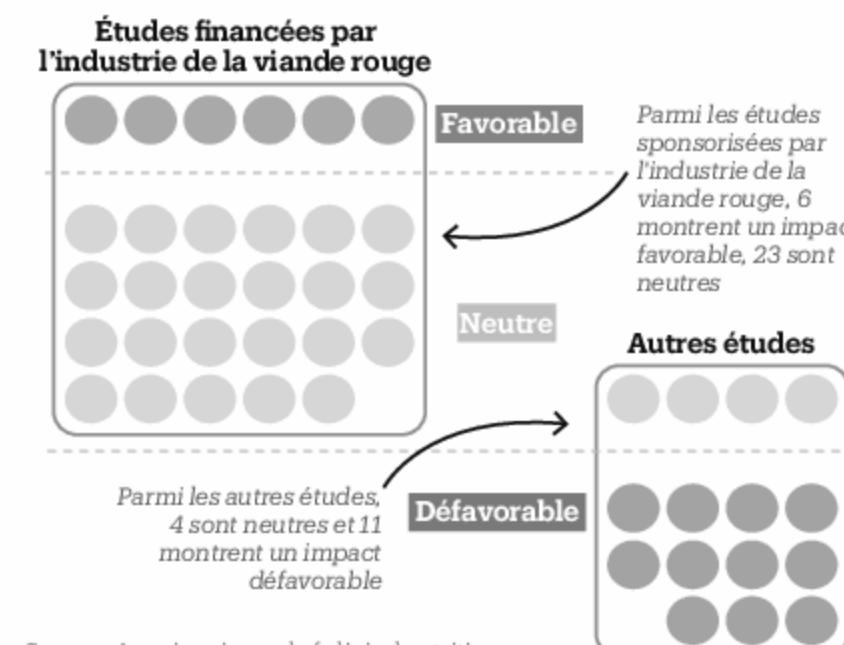
355

C'est le nombre de drones russes lancés sur l'Ukraine dans la nuit de dimanche à lundi, un record depuis le début de l'invasion. Il s'agissait de la troisième nuit consécutive de frappes, et dimanche matin, treize morts étaient enregistrés côté ukrainien. Peu avant ces attaques, dimanche, Donald Trump a affirmé que son homologue russe était «devenu complètement fou», durcissant le ton contre Moscou malgré son optimisme récent. «Le président Poutine fait ce qu'il faut pour assurer la sécurité de la Russie», a déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, attribuant les propos du président américain à une «surcharge émotionnelle». (avec AFP)

Effets de la viande rouge sur la santé : les conflits d'intérêts derrière les études

Les résultats des études dépendent des commanditaires

Résultats des études sur l'impact de la consommation de viande rouge sur la santé cardiovasculaire.



Une méta-analyse parue dans *The American Journal of Clinical Nutrition* répertorie 44 études expérimentales sur l'effet de la consommation de viande rouge sur le risque de maladie cardiovasculaire. Il était demandé à chaque fois à des adultes d'en limiter leur consommation, et les effets sur leur santé étaient analysés. Le but était d'étudier l'impact des conflits d'intérêts sur les résultats des études. Ont été classifiées comme «liées à l'industrie de la viande rouge» les études dont un de ses auteurs déclarait une affiliation ou un lien financier avec des producteurs de viande rouge. Les résultats des études ont ensuite été catégorisés comme favorables, neutres ou défavorables à la consommation de viande rouge. Parmi les 29 études «sponsorisées par l'industrie», 6 trouvent un résultat favorable à sa consommation, 23 un résultat neutre, contre aucun verdict défavorable. C'est presque l'inverse pour les 15 études indépendantes : 4 neutres, contre 11 indiquant un risque lié à la consommation de viande rouge.

JULIEN GUILLOT
et SAVINIEN DE RIVET

BURGER KING C'EST LA VIE™

Et il n'y aurait pas La Vie, sans Burger King.

À la veille d'annoncer un nouveau partenariat avec un autre géant international de la restauration rapide, on voulait dire un grand merci à Burger King France pour sa confiance dès les tous premiers jours de la jeune pousse qu'est La Vie™.

MERCI d'avoir parié sur notre bacon végétal français en l'intégrant à votre gamme Veggie.

MERCI d'avoir fait découvrir le végétal à 4 millions de Français.

MERCI pour votre engagement continu en faveur de la végétalisation de vos menus.

PS : Le bacon végétal La Vie™ est toujours disponible chez Burger King.

Enfin... On l'espère, étant donné le prix de cette pub.

Love,
LA VIE™
FROM PLANTS WITH LOVE



POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ.
WWW.MANGERBOUGER.FR

Protection des enfants contre liberté de la création : la justice se penche sur le cas Vivès

L'auteur de BD et ses éditeurs comparaissent devant le tribunal de Nanterre à partir de ce mardi pour fixation et diffusion d'images à caractère pornographique de mineurs dans deux de ses albums. Un procès inédit à plus d'un titre.

Par
ÈVE BEAUVALLET



Bastien Vivès dans son atelier à Paris, en février 2024.

PHOTO RENAUD KHANH. ABACA

Vous avez devant vous quelques planches de bande dessinée, une «comédie burlesque» vendue sous blister, une «parodie de série télé familiale» qui chronique la vie d'une famille outrageusement incestueuse. Dedans, une mère au foyer aux seins extravagants met un point d'honneur à recevoir l'ami de son mari, Michel, comme une hôte exemplaire : elle met donc ses trois filles à disposition sexuelle de l'invité. Heureusement Michel pousse les parents à s'interroger sur leurs comportements. Mais c'est sur la répartition de la charge mentale entre mari et femme qu'il les interpelle, jamais sur le crime d'inceste qu'il a pourtant sous les yeux.

Faites-vous face à un exemple type de banalisation d'actes délictueux et criminels, et de provocation à la commission d'abus sexuels sur mineurs ? Réponse 1 : «Evidemment», et d'ailleurs, en tant qu'association de protection de l'enfance, vous portez illico plainte en plaidant que

la liberté de création ne peut plus servir de paravent à la culture du viol et de l'inceste. Réponse 2 : «Prudence : avant d'interdire, débattons ?» Est-on tout à fait sûr des intentions de l'auteur ? Le fait que ce personnage, Michel, ne se focalise que sur les problèmes familiaux les plus annexes ne contribue-t-il pas justement à dénoncer, par l'absurde et l'humour noir, l'aveuglement collectif sur le sujet de l'inceste ?

Après deux ans d'enquête préliminaire pour plancher sur la copie, le parquet de Nanterre a finalement choisi de renvoyer la question devant les tribunaux. Ces mardi et mercredi, Bastien Vivès, 41 ans, hier chouchou de la bande dessinée française, comparait donc devant le tribunal judiciaire de Nanterre aux côtés des maisons d'édition Glénat et les Requins marteaux. Les associations de protection de l'enfance derrière les plaintes déposées au parquet de Nanterre fin 2022 (Innocence en danger, Fondation pour l'enfance, Face à l'inceste et tout récemment l'Enfant bleu), rappellent qu'elles ont la loi avec elles : deux articles du code pénal interdisent en effet la «fixation et la diffusion d'images ou de représentations pédopornographiques».

UNE SAGA CACOPHONIQUE

Or il est pour elles parfaitement clair que plusieurs cases isolées, extraites des livres *Petit Paul* (éditions Glénat – collection PornPop), *les Melons de la colère* (éditions Requins marteaux – collection BD Cul) et *la Décharge mentale* (éditions Requins marteaux – collection BD Cul), mettent en scène des mineurs dans des situations sexuelles et incestueuses «dégradantes», comme le précisent les plaintes consultées par *Libération*. Durant l'enquête préliminaire, les mis en cause ont eu beau dire leur stupéfaction devant une lecture si «littérale», en souligner le contresens, contester l'argument d'apologie ou d'incitation, rappeler le caractère non réaliste et cartoonesque des personnages, ils risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. De nombreux témoins devraient intervenir au cours de l'audience, parmi lesquels, côté défense, l'ancienne ministre de la Culture Françoise Nyssen (2017-2018), la romancière Emma Becker ou le directeur de l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*, Riss, a également indiqué M. Richard Malka.

A plusieurs égards, ce procès sera inédit. Par le niveau de notoriété du prévenu (certaines œuvres de Vivès sont multiprimées et traduites en quinze langues). Par le fait que les parties civiles, contrairement à ce que veut la tradition dans ce genre d'affaires, ne sont pas toutes soupçonnables d'appartenir à la famille des catholiques intégristes. Inédit par le contexte, également, celui d'une société de 2025 sidérée de mesurer à longueur d'enquêtes journalistiques ou de procès l'ampleur de la réalité de l'inceste et de la pédocriminalité, et qui dès lors

«L'article 227.23 entretient une confusion dangereuse»

Professeur de droit public, Thomas Perroud revient sur la modification d'un article du code pénal, en 1998, qui permet aujourd'hui d'attaquer les représentations artistiques.

La représentation d'un mineur présentant un caractère pornographique est interdite. C'est la loi et elle s'impose à tous», rappelle Mme Céline Astolfe, conseil de la Fondation pour l'enfance, partie civile dans le procès qui s'ouvre ce mardi. Mais que dit exactement cette loi et comment a-t-elle évolué ? Thomas Perroud, professeur de droit public à l'université Panthéon Assas, revient sur la modification de deux articles du code pénal en 1998.

Que dit l'article du code pénal sur lequel se fonde l'accusation dans le procès Vivès ?

L'auteur est poursuivi sur le fondement de l'article 227.23 du code pénal qui interdit «de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsqu'elle présente un caractère pornographique». Qu'il s'agisse d'un mineur réel ou d'un mineur virtuel, les peines sont les mêmes : au maximum cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. C'est-à-dire que le code pénal met aujourd'hui sur le même plan un dessin issu de l'imagination d'un artiste et une photo pornographique qui impliquerait réellement un mineur.

Vous dites que la loi fait cette équivalence «aujourd'hui». Cela n'a pas toujours été le cas ?

Non, le code pénal interdisait pendant longtemps les seules «images» à caractère pédopornographiques et condamnait ainsi l'exploitation d'enfants réels. Si l'IA utilise de véritables photos d'enfants, par exem-

ple, on doit bien sûr le réprimer mais, dans ce cas, on parle bien d'individus qui exploitent des enfants. Mais en 1998, l'amendement Jolibois (du nom du sénateur Charles Jolibois) a inséré cette notion de «représentation» au moment de la discussion de la loi visant à prévenir et réprimer les infractions sexuelles et protéger les mineurs.

Le sénateur Jolibois visait-il alors spécifiquement les représentations artistiques ?

Ce n'est pas clair. Il ne le précise pas. Ce qu'on peut noter, c'est que l'amendement est passé pile à l'époque où commençaient à proliférer les images de synthèse pédopornographiques sur Internet. Mais les attaques en justice ont aussi visé les représentations artistiques, toujours avec l'argument suivant : les représentations créeraient une atmosphère favorable à l'abus d'enfants. De la même façon, la représentation du sexe favoriseraient des comportements répréhensibles, etc. Au moment de la discussion de cet article en 1998, aucune étude n'a été avancée pour prouver ce continuum. Je n'en connais aucune parue depuis.

Cette modification a-t-elle suscité nombreux débats à l'époque ?

Non, elle est plutôt passée inaperçue. Cependant, l'Observatoire de la liberté de création, par exemple, s'est constitué en réaction à cette modification du code pénal qui entretient une confusion dangereuse. Et cette instance demande toujours la suppression de l'article en tant qu'il s'applique aux représentations artistiques. Le procès Vivès, ce sont autant de ressources publiques qui ne seront pas mises pour poursuivre les mafias qui s'en prennent aux enfants. Et sans doute cache-t-il la pauvreté des moyens mis sur les vrais problèmes, qui restent la lutte contre la pédocriminalité.

Recueilli par E.B.



INTERVIEW

un cas précédent. En 2007, la Cour de cassation a en effet condamné le diffuseur d'un manga animé *Twin Angels* (pas son auteur) pour les mêmes charges que Bastien Vivès. La seule condamnation, il y a presque vingt ans. Le film en question était hyperréaliste. Et des décisions ultérieures statueront à l'inverse : en 2011, à l'issue de onze ans de procédure, la Cour de cassation a finalement confirmé qu'il n'y avait pas lieu de juger l'exposition *Présumés innocents* au Centre d'art contemporain de Bordeaux, qui montrait des œuvres (sculptures, photos, installations...) accusées de banaliser la pédopornographie et de l'exposer au regard de mineurs.

Cette exposition bordelaise, qui marquait un virage dans l'histoire des appels à la censure, pourrait-elle se tenir aujourd'hui ? Non, tranchait dans un long papier du *Monde* la présidente d'*Innocence en danger* Homayra Sellier, persuadée que les temps ont changé. Et pas à l'avantage de Bastien Vivès. En outre, un autre élément défavoriserait l'accusé, à en croire son conseil M. Richard Malka : Bastien Vivès ne comparait pas devant la 17^e chambre, dévolue à la presse et aux artistes, mais devant la 20^e chambre correctionnelle de Nanterre, spécialisée dans les violences sur mineurs. «La première fois dans l'histoire concernant un artiste», soutient M. Malka. Et une décision Suite page 18



Suite de la page 17 «ubuesque», puisqu'elle revient à considérer un auteur de fiction comme un possible «délinquant sexuel, alors qu'aucun élément factuel ne peut établir qu'il en est soupçonné», fustige M^e Agnès Tricoire, cofondatrice de l'Observatoire de la liberté, émanation de la Ligue des droits de l'homme désormais conventionnée avec le ministère de la Culture, et qui sera entendue à la barre comme témoin. Quelle que soit la sympathie que l'on porte à l'individu, quel que soit l'intérêt esthétique de ses bandes dessinées, «Bastien Vivès a le droit que ses œuvres soient examinées en tant qu'œuvres».

ÉTUDIER AU CAS PAR CAS

Le choix du circuit judiciaire a son importance, en effet : policiers, parquetiers et juges ne posent pas tout à fait les mêmes questions en fonction des chambres pénales. A la 17^e, par exemple, on y maîtrise notamment sur le bout des doigts la différence entre liberté d'expression et liberté de création. La seconde protège la singularité des discours artistiques, le fait notamment que le propos d'un personnage est parfois irréductible à celui d'un narrateur, celui d'un narrateur à celui d'un auteur, et que ces discours appartiennent souvent au domaine du symbolique et de l'équivoque.

Ainsi en 2006, se souvenant des acquets des grands procès faits aux romanciers naturalistes du XIX^e siècle comme Flaubert, la Cour de cassation rappelait à nouveau qu'un texte de fiction ne pouvait pas toujours se lire comme un article de presse argumentatif ou un tract politique. Elle relaxait l'auteur de *Pogrom* Eric Bénier-Bürckel, accusé d'antisémitisme parce qu'un de ses personnages tenait des propos antisémites. «Jolie planque», dirait l'accusation ? Parfois, oui. D'où l'importance d'étudier au cas par cas.

Toujours est-il qu'à la brigade des mineurs, Bastien Vivès n'a pas papoté narratologie et système d'énunciation. Il a été interrogé sur ses pratiques sexuelles, sa consommation de porno, et s'est vu propo-

ser un examen psychologique (qu'il a refusé). Un interrogatoire qui, à l'antenne de France Culture, laissait M^e Tricoire interdire : «Est-ce qu'on demanderait à un auteur de roman policier s'il tue les gens comme ses héros?» Personne ne semble en effet soupçonner les films burlesques de zombies type *Shaun of the dead* d'inciter à dévorer ses voisins. Denis Ramond, chercheur en science politique et auteur de plusieurs ouvrages sur la liberté d'expression, s'interrogeait dans nos pages : «Pourquoi n'est-on pas capable de faire dans le domaine de la sexualité la différence primordiale entre réel et représentation que l'on a appris à faire dans le domaine de la violence? Il faut y réfléchir.»

La justice devra donc trancher : doit-on, en France, faire de l'inceste et de la pédocriminalité un interdit représentationnel ? Pour l'accusation, il semble que oui. Ou à la seule condition que l'œuvre ou l'auteur dénoncent clairement les actes mis en scène. «La marge de création est extrêmement grande sans qu'il soit besoin de représenter des enfants comme objets sexuels», affirmait dans *Mediapart* le juge Edouard Durand, coprésident de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Civise). «Il y a des choses merveilleuses à écrire, peindre, composer. L'espace de création est infini.» M^e Céline Astolfe, conseil de la Fondation pour l'enfance, sur le banc des plaignants, embraye de la même façon : «Il ne s'agit pas d'être liberticide mais dans une ère de libération de la parole, où l'on s'époumone à redéfinir le consentement et ce qui relève d'une atteinte sur mineur, il semble tout à fait mal approprié de mettre en avant des images de cette nature.»

Bien heureusement, la liberté d'expression et de création n'est pas absolue. La loi prévoit bien des limites comme l'apologie des crimes contre l'humanité, de la zoophilie, la pédophilie, l'appel à la haine et au racisme, etc. Mais encore faut-il se donner la peine de démontrer que les dessins de Bastien Vivès font l'apologie de ce qu'ils représentent. ▶



Lors d'un rassemblement contre Vivès à Paris, en décembre 2022. HENRIQUE CAMPOS. HANS LUCAS

Derrière les associations, le soupçon d'une instrumentalisation d'extrême droite

La lutte contre la pédocriminalité serait devenue le cache-sexe de la droite identitaire, passée maître dans les attaques d'artistes devant la justice. Des amalgames «infondés» selon les organisations concernées.

Derrière l'affaire Bastien Vivès, l'extrême droite en embuscade ? L'auteur, en tout cas, en semble persuadé. «Je suis poursuivi par une association d'extrême droite», lançait en 2024 le dessinateur dans

une interview donnée au magazine *le Point*. Sans préciser laquelle des trois organisations plaignantes il visait, le soupçon était donc jeté sur toutes : Innocence en danger, Face à l'inceste, Fondation pour l'enfance (l'Enfant bleu s'est ajouté en dernière minute), parties civiles dans le procès qui s'ouvre ce mardi au tribunal judiciaire de Nanterre. L'avocat de Bastien Vivès, M^e Richard Malka, précise aujourd'hui dans ses conclusions : «Le positionnement politique de l'association Innocence en danger apparaît assez clair quand sa présidente estime que seule Marine Le Pen a un "vrai programme" pour les enfants ou

quand elle revendique sa proximité amicale avec Karl Zéro, connu pour ses positions complotistes au sujet des réseaux pédocriminels.»

«Aucune manipulation». Certes, Innocence en danger, ONG de protection de l'enfance active dans une dizaine de pays, a multiplié les attaques en justice d'artistes dont elle se persuade qu'ils banalisent ou promeuvent la pédocriminalité. Certes, il s'avère que deux autres dossiers récents pour lesquels l'organisation a déposé plainte ont impliqué des élus d'extrême droite. Ainsi, au printemps 2023, par exemple, Innocence en dan-

ger figurait parmi les six associations fustigeant une peinture de l'artiste suisse Miriam Cahn exposée au Palais de Tokyo à Paris, représentant de manière plutôt abstraite un possible viol d'enfant par un militaire. L'ancien journaliste Karl Zéro avait dégainé le premier sur les réseaux sociaux, déclenchant une polémique notamment relayée par la députée du Rassemblement national Caroline Parmentier. Innocence en danger est aussi à l'origine des neuf dossiers récents pour lesquels l'organisation a déposé plainte ont impliqué des élus d'extrême droite. Ainsi, au printemps 2023, par exemple, Innocence en dan-

«La question de la récupération politique, on se la pose tout le temps, mais je ne vais pas renoncer à une action juridiquement fondée parce que des polémistes viendraient ensuite tenter de la récupérer par pur opportunisme.»

Céline Astolfe
avocate de la Fondation pour l'enfance

jusqu'à sa relaxe en avril 2024. Dans ce dossier aussi, l'extrême droite était dans le rétroviseur. En 2015, en pleine période d'élections régionales, c'est Marion Maréchal, candidate FN en Paca, suivie par Stéphane Ravier, sénateur des Bouches-du-Rhône, puis Alain Soral, chef de file du site Egalité et Réconciliation, qui avait mené l'offensive contre des dessins de l'artiste allemand Stu Mead exposés par le Dernier Cri à la Friche, déplorant que «nos impôts servent à financer les délires d'esprits manifestement dérangés». Innocence en danger avait fini par porter plainte fin 2015 à la brigade des mineurs. L'association a beau se dire «apolitique», le directeur du Dernier Cri Pakito Bolino en reste persuadé : c'est bien une «association téléguidée par l'extrême droite» qui lui a «pourri la vie pendant neuf ans».

Pourtant, l'association, elle, conteste fermement ce lien. Sa présidente Homayra Sellier dénonce une «manipulation de la pensée. Si l'on rencontre des militants, ce sont de tous les partis. Pourquoi vouloir donner une couleur politique à ce combat dont l'ampleur en France est immense?» De la même façon, un ancien conseil de l'organisation se scandalise d'un pur «sophisme», d'un «fantasme infondé et complotiste» qui voudrait que toute association de protection de l'enfance roule pour la droite identitaire. «Il faut se méfier de l'inversion des rapports de causalité», poursuit l'avocat : si l'extrême droite saute sur des réactions d'associations de protection de l'enfance pour instrumentaliser leur message, en quoi cela disqualifierait toute légitimité à la cause? M^e Delphine Girard, qui représente Innocence en danger dans le dossier Vivès, dénonce également les «amalgame» selon elle entretenus notamment par M^e Malka : «Il faut replacer l'église au milieu du village : lorsque l'on reçoit des signalements, on ne se demande pas si l'on va être récupéré par la droite ou la gauche mais uniquement si des mineurs sont possiblement en danger. On ne fait l'objet d'aucune manipulation et de telles accusations sont diffamantes.»

Voici vingt-cinq ans, lorsqu'une autre association de défense des enfants, la Mouette, attaquait en justice l'exposition *Présumés Innocents* au musée d'art contemporain de Bordeaux sur des fondements similaires au procès Vivès, elle fut elle aussi traitée d'*«intègriste»*. Il faut dire que sa présidente Annie Gourgue appelait à ce que les œuvres soient «détruites [...] ou, au moins, que les artistes les reprennent chez eux et ne les exposent plus jamais». Mais la Mouette, reconnue par la justice, insistait encore récemment dans *le Monde* sur le caractère apolitique et non confessionnel de son combat. Alors pourquoi en faire des suppôts de la droite identitaire?

L'histoire n'aide pas. Au tournant des années 2000, quand le code pénal a changé pour faire interdire, non plus seulement les images pédopornographiques (des photos de vrais enfants par exemple) mais les représentations (des dessins d'enfants imaginaires), c'est la droite radicale qui s'est principalement ruée sur ces nouveaux outils pour multiplier les demandes de censure. En premier lieu, des assos traditionnelles catholiques tendance lefebristes comme l'Agrif. C'est contre cette dernière, par exemple, que le fonds régional d'art contemporain de Lorraine a finalement remporté son procès en 2024, après douze ans de procédure mettant en cause un artiste accusé lui aussi de promouvoir la pédocriminalité, quand rien dans ses œuvres ne prouvait une quelconque adhésion au sujet.

En 2023, plusieurs de ces associations politiquement marquées joignaient leurs forces pour attaquer en justice Miriam Cahn et le Palais de Tokyo. Notamment Juristes pour l'enfance, dont la porte-parole Aude Mirkovic, figure de la Manif pour tous, est connue de la scène rock identitaire et pour des textes fustigeant la République, «*invention maçonnique*» qui aurait «drogué le peuple et violé ses enfants». L'association l'Enfance en partage, de son côté, a pour avocat M^e Henri de Beauregard, connu pour ses positions anti-PMA et pour avoir défendu l'association anti-IVG Life parade ou la Manif pour tous. Quant à l'association Pornostop, elle est représentée par M^e Jérôme Triomphe, avocat des parents de Vincent Lambert, conseil de cette Agrif proche de l'extrême droite catholique. Qu'Innocence en danger plaide aux côtés de ces organisations dans le même dossier n'a pas aidé à démêler les fils.

Champ de mines. D'autres associations de protection de l'enfance, qui revendentiquent leur neutralité politique, font particulièrement attention au champ de mines quand elles poursuivent des artistes en justice. Et dans ce type d'affaires, les pièges sont pour elles des deux côtés : de l'un, une frange réactionnaire qui instrumentaliserait la cause des enfants, de l'autre, des défenseurs de la liberté de création très empressés de lancer le stigmate de l'extrême droite au visage... M^e Céline Astolfe, conseil de la Fondation pour l'enfance, pionnière dans la défense des droits des enfants, admet que «c'est archi délicat». Elle, par exemple, s'est constituée partie civile dans l'affaire Bastien Vivès, mais ni dans celle de Miriam Cahn au Palais de Tokyo, ni dans celle du Dernier Cri à la Belle de Mai. «La question de la récupération politique, on se la pose tout le temps, mais je ne vais pas renoncer à une action juridiquement fondée parce que des polémistes viendraient ensuite tenter de la récupérer par pur opportunisme, sous couvert de protection de l'enfance.» S'agissant du dossier Vivès, poursuit l'avocate, «c'est pur fantasme ; inutile de créer cette polémique pour faire oublier le vrai sujet».

De son côté, M^e Agnès Tricoire, cofondatrice de l'Observatoire de la liberté de création, admet qu'aujourd'hui, sur le terrain des attaques en justice au nom de la protection de l'enfance, «le marché s'est considérablement diversifié». Et s'alarme justement de voir des associations de gauche, ou clairement apolitiques, exiger une forme de moralisation des œuvres d'art, lesquelles devraient s'abstenir de représenter les tabous de la société ou, quand elles le font, devraient condamner plus littéralement les crimes sexuels.

ÉVE BEAUVALLET

LA GRANDE BOUFFE

Libération

DÉBATS
COURS
DE CUISINE
CONFÉRENCES

SAMEDI
7 JUIN
COMMUNALE
SAINT-OUEN



JE M'INSCRIS

COMMUNALE
ST-OUEN

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

seine
saint
denis
TOURISME

SO
SAINT-OUEN
LES MINIMARKETS

biocoop
LE BIO SOUS CONTROL

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 75/93/94 pour le print. Et pour le digital 13/59/75/78/91/93/94. La tarification au caractère (espace inclus) des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 22 décembre 2024. La tarification est la suivante pour les départements d'habilitation de LIBÉRATION: Constitution de sociétés civiles et commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 218€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 123€ HT. CLOTURE DE sociétés civiles ou commerciales : 110€ HT. LES TARIFS annonces légales au caractères (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs, clôtures : 75/94/93 (0,237€ HT).

75 PARIS

Enquête publique



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du zonage pluvial de la Ville de Paris

Par arrêté municipal, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique du jeudi 12 juin 2025 à 9 h au vendredi 27 juin 2025 à 17 h.

L'enquête publique a pour objet le projet de révision du zonage pluvial porté par la Ville de Paris, portant sur l'ensemble du territoire parisien, y compris le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Ce projet vise à modifier les règles de gestion des eaux pluviales et la délimitation des zones où elles sont applicables. Ces règles sont opposables aux projets de constructions neuves, d'extension, de surélévation et de restructuration lourde de constructions existantes, ainsi que d'aménagement et de réaménagement d'espaces non bâties.

L'enquête publique est ouverte du jeudi 12 juin 2025 à 9 heures au vendredi 27 juin 2025 à 17 heures, soit pendant 16 jours consécutifs.

Madame Marie-Claire EUSTACHE, architecte, urbaniste, programmiste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse. Monsieur Stanley GENESTE, consultant en urbanisme et en aménagement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie du 13^e arrondissement, 1 place d'Italie, 75013 Paris.

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public contient notamment le projet de révision du zonage pluvial, les informations environnementales se rapportant au projet, ainsi que la décision rendue par la Mission régionale d'autorité environnementale sur ce projet en mai 2025.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête prévus à cet effet, aux lieux indiqués ci-dessous, pendant les horaires d'ouverture habituels.

De plus, afin d'informer le public et de recevoir ses observations écrites ou orales, la commissaire enquêteuse tiendra des permanences aux lieux et horaires indiqués ci-dessous.

Mairie de Paris Centre
2 rue Eugène Spuller, 75003 Paris
Jeudi 26 juin 2025 de 16 h à 19 h

Mairie du 13^e arrondissement
1 place d'Italie, 75013 Paris
Jeudi 19 juin 2025 de 16 h à 19 h

Mairie du 14^e arrondissement
2 place Ferdinand Brunot, 75014 Paris
Samedi 14 juin 2025 de 9 h à 12 h

Mairie du 18^e arrondissement
1 place Jules Joffrin, 75018 Paris
Vendredi 27 juin 2025 de 14 h à 17 h

Mairie du 20^e arrondissement
6 place Gambetta, 75020 Paris
Mercredi 18 juin 2025 de 9 h à 12 h

Pendant le délai de l'enquête, le public peut également consulter le dossier sur internet et consigner ses observations et propositions sur un registre numérique sécurisé, accessible et consultable à l'adresse suivante :

www.registre-numerique.fr/zonage-pluvial-paris

Ces éléments sont également disponibles sur le poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête pendant les horaires d'ouverture habituels.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : zonage-pluvial-paris@mail.registre-numerique.fr
- par courrier postal au siège de l'enquête publique : *Mairie du 13^e arrondissement, à l'attention de Madame Marie-Claire EUSTACHE, commissaire enquêteuse, enquête publique portant sur la révision du zonage pluvial de la Ville de Paris, 1 place d'Italie, 75013 Paris.*

Toute observation déposée sur le registre dématérialisé ou envoyée par courriel ou par courrier postal reçue après le vendredi 27 juin à 17 heures ne sera pas prise en compte.

Toute information sur le projet de révision du zonage pluvial peut être demandée :

- par courrier postal à l'adresse suivante : *Ville de Paris, Direction de la propriété et de l'eau, Service technique de l'eau et de l'assainissement, Division des études, de l'hydrologie et de la qualité de l'eau, 27 rue du Commandeur, 75014 Paris ;*
- par téléphone auprès du même service au 01 53 68 24 33.

À l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêteuse disposera d'un délai de 30 jours à réception des registres d'enquête pour établir un rapport et rendre des conclusions motivées sur le projet de révision du zonage pluvial. Ce dernier sera ensuite soumis à la délibération du Conseil de Paris en vue de son approbation et de son annexion au Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUB) de la Ville de Paris.

Des copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteuse seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- aux mairies de Paris Centre et des 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements ;
- à la Préfecture de la Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris ;
- à la Ville de Paris, Direction de la propriété et de l'eau, Service technique de l'eau et de l'assainissement, 27 rue du Commandeur, 75014 Paris ;
- sur le site internet de la Ville de Paris : www.paris.fr ;
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : www.registre-numerique.fr/zonage-pluvial-paris.

EP 25-373 / contact@publilegal.fr

Constitution de société

Par ASSP en date du 23/05/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

BERNARD PAIX MEDIATION

Sigle : BPM Siège social : 5 rue Bernoulli 75008 PARIS 08 Capital : 1000 € Objet social : - L'exercice de missions de médiation, visant à prévenir et résoudre les conflits familiaux, parentaux, conjugaux, intergénérationnels et plus généralement de tout litige relevant du domaine civil, social ou relationnel, dans le respect des principes de neutralité, d'impartialité et de confidentialité ; - La conduite d'entretiens de médiation et la facilitation des échanges entre les parties en vue de parvenir à un accord mutuellement acceptable ; - L'animation d'ateliers, formations et conférences sur la prévention et la gestion des conflits familiaux et sociaux ; - La mise en oeuvre d'actions de justice restaurative, notamment par l'organisation de rencontres entre auteurs et victimes d'infractions pénales, en milieu carcéral ou en milieu ouvert, en vue de favoriser la réparation du lien social et la responsabilisation des parties ; Président : M PAIX Bernard demeurant 155 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS 15^e pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit

à une voix. Clauses d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En dehors de ce cas, toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à un agrément préalable de la Société Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Divers société

OCTOPUS

SAS au capital minimum de 20010 €
Siège social : 70 RUE DES GRAVILLIERS 75003 PARIS RCS PARIS 902831882

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12/02/2025, il a été décidé de nommer M GIVOIS VICTOR demeurant 130 rue de Noisy-le-Sec 93170 BAGNOLET en qualité de Président en remplacement de M Debriffe Emmanuel, à compter du 12/02/2025 . Modification au RCS de PARIS.

est habilité pour toutes vos ANNONCES LÉGALES sur les départements 75-93-94 de 9 h à 18 h au 0187 39 84 00 ou par mail legales-libe@teamedia.fr

93 SEINE-SAINT-DENIS

Enquête publique



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet d'aménagement de la Porte de Montreuil, Paris 20^e

Par arrêté municipal en date du 30 avril 2025, Madame la Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique à la Mairie du 20^e arrondissement de Paris, 6 place Gambetta

Du lundi 16 juin 2025 à 8h30

au vendredi 18 juillet 2025 à 17h

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis d'aménager relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil à Paris 20^e arrondissement.

Le projet d'espaces publics, d'une emprise de 83 596 m², consiste :

- au niveau du giratoire de la place de la Porte de Montreuil, à la création d'un ouvrage de couverture du boulevard périphérique au centre de l'anneau permettant la création d'une grande place très largement végétalisée, trait d'union entre Paris et les communes limitrophes, ainsi que l'augmentation des espaces dédiés aux circulations douces, cheminements piétons et cyclistes,
- à la reprise des espaces publics de voirie, des liaisons cyclables et végétalisation des avenues du Professeur André Lemierre, Léon Gaumont, B enoit Frachon,
- à la plantation de la plateforme du marché aux Puces en plein air,
- à la requalification des espaces verts du square situé en limite du centre sportif Déjerine en vue de son ouverture au public,
- à la renaturation et mise en valeur des talus du boulevard périphérique en renforcement de la trame verte.

Le projet prévoit la création d'espaces végétalisés et plantés avec 704 arbres plantés et 36 transplantés (environ 15 130 m² de surfaces plantées, dont environ 12 130 m² en pleine terre), et l'implantation de mobilier urbain.

D'autres demandes d'autorisations d'urbanisme seront déposées ultérieurement, concernant :

- la réalisation d'un programme d'environ 26 000 m², comprenant des activités de bureau, d'hôtel, de halle de restauration et d'alimentation, de commerces ainsi qu'un centre municipal de santé prévus sur ce secteur,
- la réimplantation de la recyclerie sur la future place.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-de-montreuil>



Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Pendant toute la durée de la PPVE, un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier et au registre sous forme dématérialisée, à la mairie du 20^e arrondissement, 6 place Gambetta, ouverte les lundis (sauf le lundi 14 juillet, férié), mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h et les jeudis de 14h à 17h (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Pour plus de précisions, se référer au site de la mairie d'arrondissement <https://maire20.paris.fr>

Une demande de mise en consultation sur support papier prévue au II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, peut être présentée auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, située au 121 avenue de France dans le 13^e arrondissement, ou à la mairie du 20^e arrondissement, 6 place Gambetta. La demande doit être présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédent l'expiration du délai de consultation fixé par l'autorité administrative conformément au quatrième alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment :

- les avis des collectivités territoriales intéressées ;
- le dossier de demande de permis d'aménager ;
- l'étude d'impact actualisée au titre de l'évaluation environnementale ;
- l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE), également consultable sur le site <https://www.mrae-developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mairie-de-france-a1446.html>
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier, des questions, ou des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles les observations peuvent être émises, peuvent être adressées à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse mail suivante : DU-porte-de-montreuil@paris.fr

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

La personne responsable du projet pour la SEMAPA est Madame Sandrine MOREY, 69 rue du Chevaleret, 75013 PARIS.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.

EP 25-354 / contact@publilegal.fr

Répertoire

annonces@teamedia.fr / 01 87 39 82 89 / 01 87 39 82 95

ANTIQUAIRE EXPERT EN ARTS ASIATIQUES

Achète comptant

porcelaines, statues, vases, bouddhas, meubles, laques, paravents....

Décorations asiatiques : corail, jade....

MAISON ALEXANDRA
06 15 02 23 98

Déplacement Paris et Provinces GRATUIT sous 48 heures

www.alexandraparis.com

06 15 02 23 98

06 15 02 23 98

Disquaire achète au meilleur Prix

DISQUES VINYLES 33T - 45T - CD TOUS STYLES TOUTES QUANTITÉS

Jazz - Pop - Rock - Musique Classique - Métal - Punk - Soul - Funk - House - World - Afrique, Antilles, Maghreb - Reggae - Hip Hop

Gros Stocks et Collections

Contactez

À LA TÉLÉ CE SOIR

TF1

21h15. Koh-Lanta - La revanche des 4 Terres. Jeu. Émission 13 (Parties 1 & 2). **22h50.** Koh-Lanta - Les Secrets de Koh-Lanta. Jeu. Émission 5.

FRANCE 2

21h10. Nus & culottés. Documentaire. Objectif Mont-Saint-Michel. **23h00.** Nus & culottés. Documentaire. Objectif les forêts du Morvan.

FRANCE 3

21h05. Alex Hugo. Série. La part du diable. Les racines du mal. Avec Samuel Le Bihan. **00h20.** Votre télé et vous. Magazine.

CANAL+

21h10. La plus précieuse des marchandises. Film d'animation. **22h30.** Lee Miller. Biopic. Avec Kate Winslet, Andy Samberg.

ARTE

21h00. ADN Business, la face cachée des tests grand public. Documentaire. **22h30.** Moneyland, l'argent sale de la finance. Documentaire.

M6

21h10. 9-1-1. Série. Ruptures. Coeurs de feu. **22h50. 9-1-1.** Série. Boston. Terreurs. Coup de chance. Les signes du destin. Claudette. Atterrissage forcé.

FRANCE 4

21h00. La Garde Républicaine à l'Opéra Comique. Spectacle. **22h30.** Schéhérazade de Nikolai Rimski-Korsakov. Spectacle.

FRANCE 5

21h05. Ustensiles de cuisine : un business louche ?. Documentaire. **21h55.** Savons, attention terrain glissant.

PARIS PREMIÈRE

21h00. Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ. Comédie. Avec Coluche, Michel Serrault. **22h50.** Banzai. Film.

TMC

21h25. Les reportages de Martin Weill. Magazine. France : à quoi joue Poutine ?. **23h00.** 90' Enquêtes.

W9

21h10. État de choc. Magazine. Familles nombreuses : ces tribus hors norme qui fascinent l'Amérique. **23h10.** État de choc.

TFX

21h10. Bad moms 2. Comédie. Avec Mila Kunis. **23h05.** Bad Moms. Film.

CSTAR

21h10. La folie du camping-car. Documentaire. Épisode 3. **23h15.** La folie du camping-car. Documentaire.

TF1 SÉRIES FILMS

21h10. Camping Paradis. Téléfilm. Ça décoiffe au camping. Avec Laurent Ournac, Jennifer Lauret. **22h55.** Camping Paradis.

6TER

21h10. Top Gun : Maverick. Action. Avec Tom Cruise, Miles Teller. **23h20.** Tom Cruise : la dernière légende d'Hollywood. Documentaire.

CHÉRIE 25

21h05. Snapped : les femmes tueuses. Magazine. Linda Culbertson. **22h00.** Snapped : les femmes tueuses.

L'ÉQUIPE

20h45. Football : Jubilé Djibril Cissé. Sport. Stade Abbé-Deschamps (Auxerre). **23h35.** L'Équipe du Soir. Magazine.

RMC DÉCOUVERTE

21h10. L'A75 : sur la route du viaduc de Millau. Documentaire. **22h15.** Millau, le viaduc de l'impossible.

RMC STORY

21h10. Alien Fiction. Documentaire. 2 épisodes. **22h55.** Alien Fiction. Documentaire.

LCP

20h35. Débatdoc - Les coulisses de l'histoire. Documentaire. Le nazisme, une aventure autrichienne. **21h35.** Débatdoc - Le débat.



[www.libération.fr](http://www.liberation.fr)
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
tél. : 01 88 47 98 80
contact@liberation.fr

Édité par la SARL
Libération
SARL au capital
de 23 243 662 €
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
RCS Paris : 382.028.199
Principal actionnaire
Presse Indépendante SAS

Cogérants
Dov Alfon,
Amandine Bascoul-Romeu

Directeur de la publication
Dov Alfon

Directeur de la rédaction
Dov Alfon

Directeur délégué de la rédaction
Paul Quinio

Directrices adjointes de la rédaction
Stéphanie Aubert,
Hamdam Mostafavi,
Lauren Provost,
Alexandra Schwartzbrod

Directeur artistique
Nicolas Valoteau

Rédacteurs en chef
Michel Beccuembois
(spéciaux), Laure Bretton,
Gilles Dhers (pilotes web),
Christian Loisson
(enquête),
Eve Roger (actu)

Rédacteurs en chef adjoints
Lilian Alemagna (France),
Anne-Laure Barret
(environnement),
Lionel Charrier (photo),
Cécile Daumas (L.),
Sonia Delesalle-Stolper
(monde), Fabrice Drouzy
(suppléments),
Yoann Duval (forums),
Matthieu Ecoiffier (idées),
Quentin Girard
(modes de vie),
Cédric Mathiot
(checknews),
Camélia Paugam (actu),
Didier Péron (culture)

ABONNEMENTS
Site : abo.libération.fr
abonnement@liberation.fr
tarif abonnement 1 an
France métropolitaine : 384€
tél. : 01 55 56 71 40

PUBLICITÉ
Libé plus
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
publicite@liberation.fr

PETITES ANNONCES & CARNET
10, bd de Grenelle
75015 Paris
tél. : 01 87 39 80 20
annonces@teamedia.fr

IMPRESSION
Midi Print (Gallargues),
POP (La Courneuve),
Nancy Print (Jarville),
CILA (Héric)
Imprimé en France

ACPM
LE TRI + FACILE

Membre de l'ACPM.
CPPAP : 1125 C 80064.
ISSN 0335-1793.

Origine du papier : France
Taux de fibres recyclées : 100% Papier détenteur de l'Eco-label européen
N° FI/37/01

Indicateur d'eutrophisation :
PTot 0.009 kg/t de papier
La responsabilité du journal ne saurait être engagée en cas de non-restitution de documents. Pour joindre un journaliste par mail : initiale du prénom.nom@liberation.fr

SUDOKU 5549 MOYEN

	5	1	7		
1			8	7	9
3			4	9	1
9	3		2		7
6	4			2	8
1	2			4	5
8	5	6	9	7	1
4	9		3		7
			5	8	9



Solutions des grilles précédentes

MOYEN

9	1	2	3	5	4	6	7	8
8	4	3	2	6	7	9	5	1
5	6	7	8	9	1	2	3	4
6	9	4	5	2	8	7	1	3
3	5	8	1	7	6	4	9	2
2	7	1	4	3	9	5	8	6
1	8	5	7	4	2	3	6	9
4	3	6	9	8	5	1	2	7
7	2	9	6	1	3	8	4	5

SUDOKU 5549 DIFFICILE

	4		7		5			
5			8		7	3		
7		3	9				4	
2						7		
5	7		6	2				
3						5		
8		1	5	4	2			
6		4	3	1				
9	3		8					

8	3	2	6	5	7	9	1	4
9	1	5	3	4	8	6	2	7
4	6	7	9	1	2	3	5	8
7	4	9	5	6	3	2	8	1
1	8	6	4	2	9	5	7	3
5	2	3	7	8	1	4	6	9
6	5	8	1	9	4	7	3	2
2	7	4	8	3	5	1	9	6
3	9	1	2	7	6	8	4	5

DIFFICILE

Faites



un don à Libé

◆ Soutenez le travail exigeant de 220 journalistes engagés et indépendants

◆ Défendez la liberté de la presse et son rôle dans le débat démocratique

◆ Participez activement à la transformation de la presse à l'ère du numérique



Je souhaite faire un don par carte bancaire, chèque ou PayPal : liberation.fr/don

L'association Presse et Pluralisme

IDÉES /

En 2021, à Varsovie, lors des manifestations dans toute la Pologne après la publication du projet de loi interdisant l'IVG par la Cour constitutionnelle.

RAFAL MILACH. MAGNUM PHOTOS

«En Pologne, comme ailleurs, mobilisons la théorie féministe face à l'extrême droite»

Pour la philosophe polonaise Ewa Majewska, adepte d'un féminisme antifasciste, l'extrême droite, qui prospère des Etats-Unis à la Roumanie, s'appuie sur une culture patriarcale qui gouverne les corps.

Recueilli par
NICOLAS CELNIK

En Roumanie, le candidat nationaliste et conservateur George Simion, fan revendiqué de Donald Trump, a échoué à une courte marche de l'accession au pouvoir. En Pologne, l'extrême droite, y compris dans ses composantes antisémites et antidémocratiques, a obtenu des scores très élevés au premier tour de la présidentielle. Son représentant pourrait y remporter le scrutin le 1^{er} juin. Partout ailleurs, les candidats et les idées conservatrices et nationalistes ont le vent en poupe. Pour la philosophe Ewa Majewska, des Etats-Unis à la Roumanie, un même phénomène est à l'œuvre : la quête d'un homme fort, qui concentre tous les pouvoirs. Derrière cette soif de pouvoir se cache aussi une culture patriarcale qui gouverne les corps et innove certains courants féministes conservateurs, relève l'autrice de *Feminist Antifascism* (Verso, 2021).

Comment analysez-vous la percée des conservateurs au premier tour de la présidentielle polonaise, et la courte défaite du candidat nationaliste roumain ?

En Pologne, le score cumulé de l'extrême droite atteint plus de 50 %. Il faut bien comprendre une chose : le candidat soutenu par le parti conservateur (PiS), Karol Nawrocki, se situe bien plus à droite de l'échiquier politique que l'actuel président Andrzej Duda (en poste depuis 2015, PiS). Ses accointances avec des criminels et des ultranationalistes ne l'ont pas empêché de talonner le candidat libéral, et d'obtenir près de 30 % des voix. C'est donc un moment de grande tristesse dans les milieux progressistes en Pologne – même s'il faut souligner que les trois candidats de gauche ont cumulé plus de 10 % ce qui est un net progrès par rapport à l'élection précédente. En Pologne, comme en Roumanie, l'arrivée du néolibéralisme a entraîné une précarisation massive ; beaucoup d'Européens de l'Est ont dû émigrer pour travailler, et c'est une situation humiliante, car vous ressentez clairement que vous êtes un citoyen de seconde zone de l'UE.

C'est ce qui explique pourquoi la diaspora roumaine ou les Roumains de retour au pays ont autant soutenu le candidat d'extrême droite. **Comment expliquer que l'extrême droite ne soit pas parvenue à l'emporter en Roumanie ?**

L'influence des organes de propagande russes est plus évidente en Roumanie qu'en Pologne et a été un repoussoir. En Pologne, on a aussi subi de nombreuses fausses informations diffusées par la Russie, mais il n'existe pas de preuve tangible que le candidat conservateur, Karol Nawrocki, est soutenu par la Russie. Il serait difficile pour un candidat ouvertement allié au Kremlin d'obtenir une majorité des suffrages.

En 2024, un an après leur retour au pouvoir, les libéraux polonais expliquaient qu'il leur était difficile de réparer les dégâts laissés par les conservateurs... Même défaite, l'extrême droite continue de perturber le fonctionnement de la démocratie ?

Le ministre de la Justice, Adam Bodnar, qui était auparavant militant des droits de l'homme, a décrit la situation comme un «champ de mines législatif». Il est aujourd'hui critiqué par une partie de la gauche pour ne pas avoir modifié la teneur des politiques en matière d'immigration, extrêmement sévères. Mais je crois que s'il ne l'a pas fait, c'est parce que l'essentiel de ses efforts se concentre sur la poursuite et la condamnation des violations de l'Etat de droit commises par le PiS, ce qui n'est pas une mince affaire. Le PiS est conseillé par un traducteur du juriste allemand Carl Schmitt (1888-1985), dont la doctrine a notamment été utilisée par le gouvernement nazi pour modeler les institutions du III^e Reich. C'est ce qui m'a amenée à parler d'une fascisation de la politique. Le fascisme se compose de trois catégories : la persécution des opposants politiques, la stigmatisation d'un groupe pour en faire des ennemis à annihiler, mais aussi, et surtout, la consolidation du pouvoir exécutif. Si les libéraux ont autant de mal à se départir de l'héritage du PiS, c'est parce que le PiS a tout fait pour ne pas respecter la tripartition entre pouvoir exécutif, législatif et judiciaire : ils ont contourné le Parlement, et ont utilisé les décrets pour mettre en place leurs politiques. Pour les libéraux, revenir à une situation normale est beaucoup plus difficile, car ils essaient de rester dans le cadre institutionnel.



SWPS UNIVERSITY

INTERVIEW

Aux Etats-Unis, Trump gouverne aussi par décrets ; en France, le RN a un plan pour transformer le pays en cent jours.

C'est l'une des caractéristiques de la fascisation de la politique : concentrer toute la structure du pouvoir entre les mains d'un homme fort. C'est lié à une vision patriarcale du pouvoir : le pouvoir ne peut accepter la nuance et l'hétérogénéité, il doit être clair, unique et fort. Ces caractéristiques sont l'opposé de ce qui distingue le féminin dans la culture occidentale. C'est pour cela que je n'aime pas parler de «populisme» : le point commun de Donald Trump, Jair Bolsonaro, Viktor Orbán, Marine Le Pen, Vladimir Poutine, Jarosław Kaczyński ou George Simion, ce n'est pas qu'ils utilisent une rhétorique démagogique ; c'est qu'ils veulent placer le pouvoir exécutif au-dessus des autres pouvoirs.

Qu'est-ce que cela a signifié, au quotidien, de vivre en Pologne alors que le gouvernement interdisait peu à peu le droit à l'avortement ?

Cette violence quasi quotidienne imposée à nos corps – par des agressions physiques ou par une restriction du droit à disposer de notre propre corps – et nos esprits – par la multiplication des polémiques, qui nous plongent dans un état d'hystérie –, réduit notre aspiration pour la démocratie. J'appelle ce phénomène «l'état d'exception affectif» pour le différencier de l'état d'exception juridique. Un mécanisme similaire est à l'œuvre quand des personnes traumatisées ou victimes de violences domestiques se tournent vers une structure hiérarchisée, qui donne des ordres clairs,

qui concentre les pouvoirs. C'est ce qui explique pourquoi, d'une certaine manière, le fascisme en vient à être inconsciemment désiré. **Face à cela, vous proposez un «féminisme antifasciste». En quoi cela consiste-t-il ?** Un avertissement, d'abord : le féminisme est une doctrine politique parmi d'autres. Il existe donc plusieurs courants. Celui que je propose est antifasciste et de gauche, il critique d'autres doctrines politiques empreintes de patriarcat, qui font la promotion de figures héroïques et fortes. Il montre aussi que le fascisme entraîne une fétichisation des femmes : la bonne mère de famille, la *tradewife* [femme traditionnelle, ndlr], remise à la mode par les réseaux sociaux, est une femme transformée en objet, à qui l'on a retiré le statut de sujet. Une théoricienne féministe reconnaît ici les mêmes phénomènes qui sont à l'œuvre derrière l'invisibilisation du travail du care : il est donc urgent de mobiliser la théorie féministe parce qu'elle s'oppose aux fondements du discours de l'extrême droite. A l'inverse de la politique fascisante, le féminisme antifasciste préfère donc mettre en avant l'idée de «résistance faible». C'est un concept inspiré par certains penseurs d'Europe centrale. Dans *le Pouvoir des sans-pouvoir*, Václav Havel montre que les actes de résistance ordinaires sont importants. En 2016, lorsque le gouvernement a commencé à restreindre le droit à l'avortement, plusieurs centaines de milliers de femmes ont simplement posté une photo d'elles en noir et blanc pour signifier leur désaccord : ce sont les mêmes qui ont ensuite défilé dans les rues. Cet acte de résistance faible a été le premier pas qui a conduit à une politisation des Polonaises – et qui a permis, au moins temporairement, de chasser les conservateurs du pouvoir en 2023. ◀





RÉJOUISSEANCES

Par
LUC LE VAILLANT

Cinéma, tennis et autres agréables évasions injustifiées

Le Festival de Cannes et le tournoi de Roland-Garros sont des shots d'illusions qui aident à échapper à l'angoisse de l'actualité.

Ce dernier week-end, je suis passé de la remise de la palme d'or à Cannes au début du tournoi de Roland-Garros. Ce glissement d'un divertissement à l'autre voit le spectateur que je me contente d'être persévérer dans son somnambulisme géopolitique et cajoler son évanescente sociale. Des palmiers de la Croisette aux marronniers de la Porte d'Auteuil, je continue de me tenir à la lisière du réel et à bonne distance du tragique de l'histoire. Cela m'évite de répéter «la paix maintenant» et «solution à deux Etats» quand je désespère des massacres continués à Gaza. Cela me dispense de m'énerver contre une gauche radicale toujours prête à se jeter au cou du fondamentalisme religieux quand il est islamiste. Ici et là, mon implication distanciée me laisse assoupi et vaguement écœuré. A Cannes, je dois me contenter de la mousse médiatique faite autour des films que je verrai plus tard. Malgré tout, ce brouhaha dont je me savonne me suffit pour rêver d'une connivence avec des stars endimanchées qui me sont autant d'amis imaginaires, de fantasmes fatigués et d'avatars en goûette. A Roland-Garros, j'ai accès aux images des corps en mouvement et à l'affrontement des volontés en culottes courtes. Le suspense entretenue ne me protège pas pour autant de la somnolence au moment où les échanges qui se mécanisent tiennent parfois de la purge. Inutile de convoquer Serge Daney pour les correspondances entre balle jaune et pellicule numérisée, l'écran noir m'est surtout un aspirateur à idées sombres. Quant à la terre ocre, elle fait office d'amortisseur où rebondit la désespérance des sociétés qui empilent récriminations, renoncements et désabusements. Le cinéma évoqué et le sport multidiffusé sont des remèdes de

grand-mère à l'angoisse qui maraude en coulisse par ces temps d'avant-guerre. Ces rites païens à la temporalité réglée entretiennent l'illusion que perdurent de belles époques et que tremble encore la flamme des jours heureux. Ils font office de cérémonies cathartiques, même si chacun sait que cela ne suffira pas. Le sang qui coule à l'écran est un plasma de synthèse qui n'a rien à voir avec celui qui meurtrit Kyiv ou Gaza. La sueur qui irise les nuques des joueurs au moment de la montée au filet est loin de celle qui glace le dos des civils bombardés et des combattants pris sous le feu.

Mon aveuglement avoué, je me fiche qu'il me soit à demi pardonné. Et je m'autorise à profiter sans honte de ces temps calmes de création esthétique et de jubilation idyllique, de compétitions pacifiques et d'affrontements ludiques. C'est pourquoi j'ai pu sourire de l'éternel retour des frères Dardenne qui, à la veille de la fête des Mères, évoquaient la maternité solo des adolescentes. Comme je me suis amusé à découvrir Scarlett

Johansson en réalisatrice débutante, ne bronchant pas sous les assauts du vent plus ravageur que fripon.

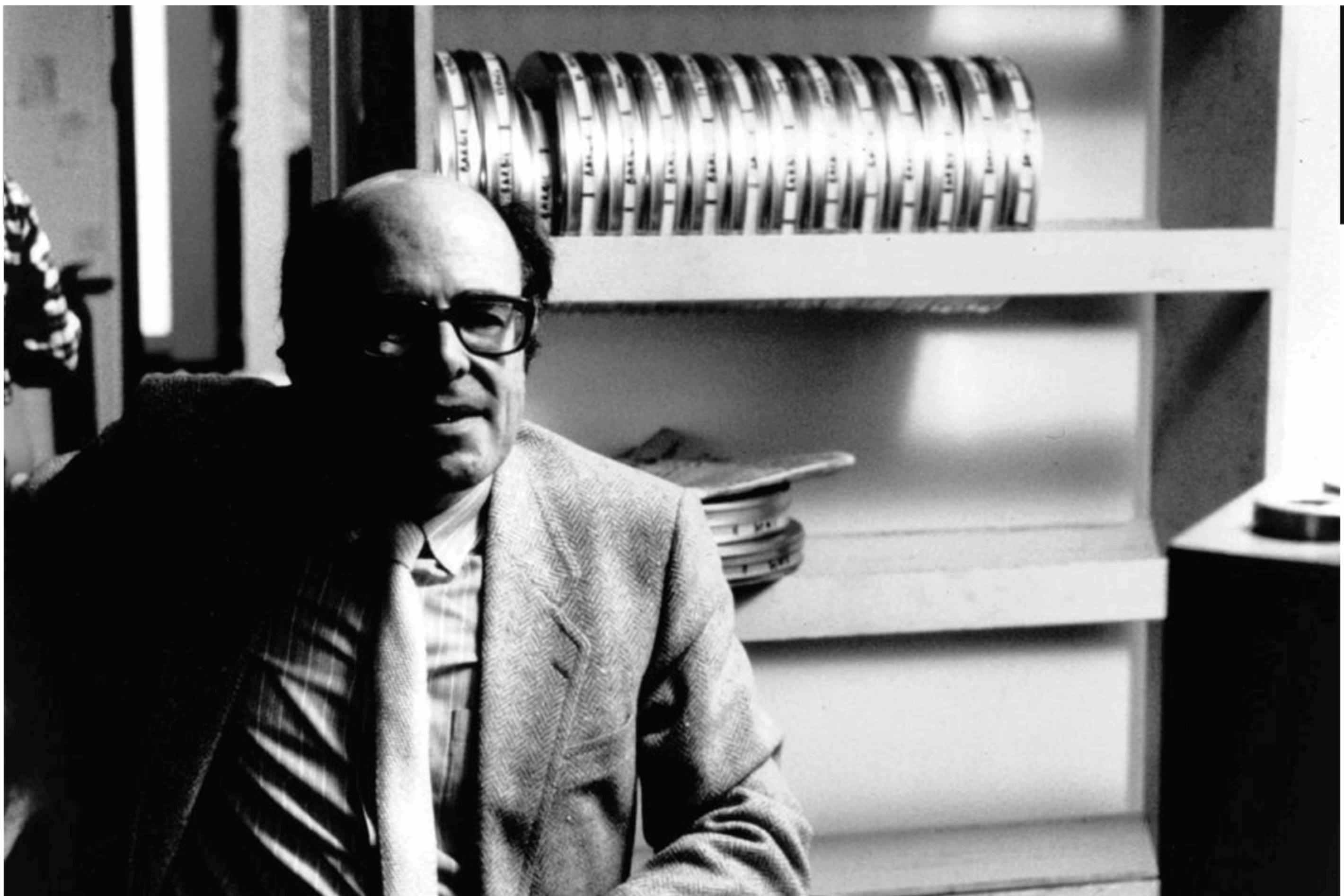
Côté tennis, j'enjolive une nostalgie qui n'a rien d'un deuil. Je me console de l'absence de Rafael Nadal qui suit celle de Roger Federer et précède celle d'un Novak Djokovic finissant. Je veux juste me souvenir du courage, de l'élégance et de la fantaisie transfusés par ces personnages dont je caricaturais les caractères en un antagonisme simplifié pour les besoins de mes contes et légendes sportifs. Demain, je verrai si Carlos Alcaraz et Jannik Sinner seront capables d'assurer la relève héroïque de la triplette, s'ils seront assez couturés de cicatrices personnelles et impressionnantes de vécu patibulaire pour émoustiller les velléitaires d'outre-écrans et satisfaire l'appétit des dévoreurs d'émotions.

A ceux qui s'éloignent du tennis tant il leur faut de l'identification de proximité pour vibrer, et à qui manquent le charisme de Noah et les hourrahs de Mauresmo, le joli mois de mai offre de nombreux

dérivatifs tout aussi sportifs. Eux et moi irons courir le long de la touche aussi vite que le rugbyman Louis Bielle-Biarrey, coiffés comme lui d'une sorte de capuchon de faucon pour mieux griffer le gantlet de la réussite. Ensemble nous enfilerons les gants ignifugés de Charles Leclerc, le pilote de F1, vainqueur dans sa cité monégasque l'an dernier et qui, dimanche, n'a pas réussi à demeurer le prince de la ville où il vécut enfant. Et tous, nous imiterons Luis Enrique, l'impérieux entraîneur du PSG, et nous imaginerons gagner la Ligue des champions samedi, afin de retourner l'opinion et de faire croire aux plus cyniques que le club financé par le Qatar est devenu une chouette bande de bons copains, bosseurs et solidaires. Il est difficile de dire si ces mécanismes de dissociation, de projection et de dénégation se multiplient depuis que la situation géopolitique se dégrade. Ou si tout continue comme avant, alors que le générique de fin est lancé et qu'on s'apprête à jouer la balle de match. ▶

SIGNÉ COCO





Marcel Ophuls sur le tournage de *Hôtel Terminus*, oscar du meilleur documentaire en 1989. PHOTO MEMORY PICTURES. EVERETT. AURIMAGES

MARCEL OPHULS cinéaste sans pitié

Réalisateur du film choc «le Chagrin et la Pitié», qui dynamita à lui seul le mythe de la France résistante pendant l'Occupation, le documentariste majeur et intransigeant, fils de Max Ophuls, est mort samedi à 97 ans.

Par
BRUNO ICHER

«*J*e ne suis pas un homme gentil, ni un gentilhomme. J'espère tout au plus être tolérant. On n'a pas besoin d'aimer les gens, me semble-t-il, pour s'intéresser à eux.» Ainsi se définit Marcel Ophuls dans la préface de ses *Mémoires d'un fils à papa*, publiées en 2014. A 87 ans, le réalisateur y raconte son enfance itinérante, en Allemagne, en France et aux Etats-Unis, puis ses premiers pas contrariés dans le cinéma avant la renommée mondiale, inattendue, avec *le Chagrin et la Pitié*, en 1971, documentaire essentiel qui, pour la première fois, exposait le visage complexe d'une société française hançée par le spectre de la Collaboration. Il y détaille aussi les désillusions, les films abandonnés en cours de route et ceux, réalisés mais oubliés de tous, l'humiliante course aux petits boulots et les innombrables engueulades et fâcheries avec les producteurs, qu'il méprise, mais aussi avec ses plus proches assistants et ses amis, parmi lesquels Claude Lanzmann. Curieusement, le grand personnage de cette autobiographie n'est pas l'auteur lui-même mais son père, Max Oppenheimer dit Ophuls, génie du cinéma et figure écrasante à qui le fils est toujours comparé et donc dévalué.

Etrange destin d'un fou de cinéma qui rêvait de marcher dans les traces de Lubitsch, Capra, Sturges, Hitchcock ou, bien entendu, Ophuls père et qui ne fut jamais considéré autrement que comme le petit Marcel, artisan laborieux, procédurier et insatisfait chronique, qui s'épuisa à obtenir une recon-

naissance ne cessant de le fuir. Sa mort, samedi à 97 ans, ravive ainsi à son sujet un sentiment d'inachevé teinté d'injustice dont le symbole est sans doute cet oscar du meilleur documentaire obtenu en 1989 avec *Hôtel Terminus*, enquête sur le parcours de Klaus Barbie alors emprisonné en France, film qu'il n'avait aucune envie de faire et qu'il trouvait «emmerdant».

FRANÇOIS TRUFFAUT, LA RENCONTRE DÉCISIVE

Ce lien névrotique entre Marcel Ophuls et l'industrie du cinéma prend sans aucun doute sa source dans la première partie de sa vie. Quand il voit le jour, le 1^{er} novembre 1927 à Francfort, son père est déjà un personnage important. Après des débuts comme comédien, Max avait connu la haute distinction de metteur en scène au sein de grandes institutions, notamment le Burgtheater de Vienne. Il y avait rencontré l'actrice Hilde Wall, sa future épouse et mère de Marcel qui abandonnera la scène à la naissance de son fils. Plus tard, Max Ophuls travaille à l'UFA, à Berlin, signant notamment *Libelei*, immense succès de 1932 et son dernier film allemand. L'incendie du Reichstag en 1933 et les menaces de plus en plus précises qui pèsent sur les Juifs, surtout s'ils sont célèbres, obligent la famille à rejoindre la France où le cinéaste peine à trouver du travail. En 1941, nouveau départ précipité de la famille Ophuls, dont le tréma a disparu du nom après leur arrivée en France, pour Hollywood. Aucun des films de Max n'y connaît de grand succès, pas même le splendide *Lettre d'une inconnue* ou le formidable thriller *les Désemparés*. Excédé par

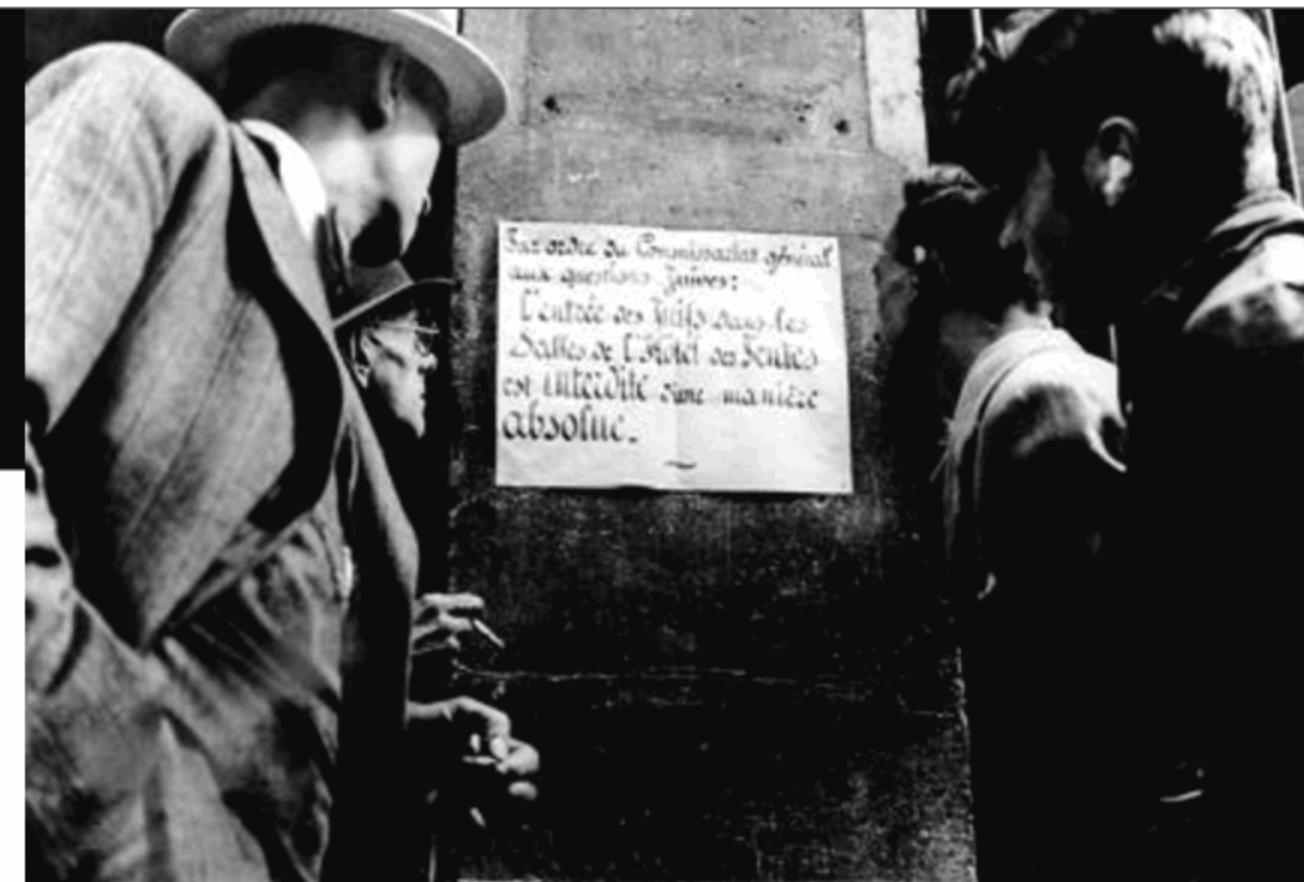
CULTURE/

le système des studios, Max décide, en 1947, de tenter une nouvelle chance en France. Quant à Marcel, ballotté par les soubresauts de l'époque et le peu d'intérêt que le père accorde à son fils adolescent, sauf pour l'emmenner de temps à autre au bordel, il n'est qu'un témoin fasciné mais lointain du faste hollywoodien et le spectateur des frustrations que subit son paternel idolâtré et qui, peu à peu, deviennent les siennes.

En France, le jeune homme décide d'abandonner ses études de philosophie qui l'ennuient et de se lancer pour de bon dans le cinéma, contre l'avis de son père : «Tôt ou tard, les médiocres prennent le dessus et, une fois qu'ils auront la majorité, qu'ils auront le pouvoir, ils tueront le cinéma.» Peine perdue, Marcel s'accroche et, grâce aux relations de Max, devient assistant. Entre 1952 et 1956, il est au générique de *la Fille au fouet* de Jean Dréville, de *Moulin Rouge* de John Huston, de *Marianne de ma jeunesse* de Julien Duvivier, puis de *Lola Montès*, le dernier film de Max qui connaissait alors l'apogée de sa carrière avec les réalisations, coup sur coup, de *la Ronde*, du *Plaisir* et de *Madame de*. C'est à la même époque que Marcel rencontre Régine Ackermann, la femme de sa vie, avec qui il aura quatre enfants.

La mort de Max Ophuls, en 1957, coïncide, pour Marcel, avec une rencontre décisive. François Truffaut se prend d'affection pour le jeune homme et l'aide à faire ses premiers pas de réalisateur pour *l'Amour à vingt ans*, film chorale dont il réalise un des segments. C'est encore Truffaut qui le présente à Jeanne Moreau, et qui rend possible son premier film, *Peau de banane*. D'après un polar de Charles Williams, le film se veut une joyeuse comédie dans l'esprit des Preston Sturges que le jeune Ophuls connaît par cœur. Sorti en 1963, le film n'est pas très réussi et passe inaperçu dans le tourbillon de la Nouvelle Vague. Pour aller vite, Ophuls accepte aussitôt un film de commande, un polar foireux avec Eddie Constantine en bout de course, *Faites vos jeux, mesdames*, désastre commercial et critique. Désormais, tout le monde se moque du fils du grand Max et les portes se ferment.

Commence alors la seconde vie de Marcel Ophuls, qui repose en grande partie sur le deuil cruel d'avoir manqué la première. «Pour faire bouillir la marmite», dit-il, il trouve du travail en Allemagne, à la chaîne de télévision SWF, puis en 1967, en France où il rejoint l'ORTF pour travailler avec André Harris et Alain de Séoudy qui dirigent *Zoom*, un magazine hebdomadaire consacré aux problèmes de société. Première réalisation importante, *Munich ou la paix pour cent ans*, consacré aux circonstances des accords de Munich en 1938. En 1968, Ophuls est l'un des premiers à filmer Daniel Cohn-Bendit à Nanterre, qui commence sérieusement à s'agiter. Au printemps, alors que les premières échauffourées ont lieu au Quartier latin, Ophuls filme, en Bretagne, les agriculteurs en colère qui lancent des artichauts sur les gardes mobiles. En mai, il rejoint Paris à toute allure et filme ce qu'il peut, notamment la nuit des barricades qui enflamme la rue Gay-Lussac.



Le Chagrin et la Pitié a été interdit de télévision française jusqu'en 1981.

PHOTOS COLLECTION CHRISTOPHEL. AFP

Quand le calme revient en même temps que le général de Gaulle de Baden-Baden, c'est le temps des purges. Harris et Séoudy, mais aussi Ophuls, sont virés et, pour ce dernier, c'est un retour cafardeux en Allemagne, à Hambourg, pour la chaîne NDR. Il s'y ennuiera jusqu'à ce que ses deux anciens patrons ne lui fassent signe pour un projet de documentaire sur les vestiges des années d'Occupation en France, à travers le prisme d'une ville, Clermont-Ferrand. Six semaines de tournage dans trois pays, six mois de montage et un titre mystérieux, tiré d'une citation d'un témoin, *Le Chagrin et la Pitié*. Le film, lui, est impitoyable. Il expose au travers des témoignages d'anciens résistants mais aussi de collaborationnistes ou d'hommes politiques, dont Pierre Mendès France qui fait un récit implacable de l'époque, le grand flou d'une société fracturée par les petites lâchetés et les grandes trahisons, par les dénonciations et les vengeance sordides, sans oublier la honte des femmes tondues à la Libération. Il dit aussi, en creux, le prix de la réconciliation à la mode de Gaulle, où l'oubli opportuniste a construit le mythe d'une France majoritairement résistante. «Ce film n'aurait pas été possible sans Mai 68», disait Marcel Ophuls. C'était le moment où les enfants demandaient à leurs parents ce qu'ils avaient fait pendant la guerre.»

DES «VÉRITÉS DÉSAGRÉABLES»

Si *Le Chagrin et la Pitié* est aussitôt acheté par la BBC pour le Royaume-Uni et par la télévision allemande, l'ORTF se montre, c'est le moins que l'on puisse dire, réticent. Simone Veil, qui siège alors au conseil d'administration de l'office, brandit la menace de sa démission si le film est acheté. «Si on fait un

film pour dire que tous les Français ont été des salauds, ce n'est pas acceptable», dit-elle. En même temps, une vague de protestation grossit dans les rangs d'anciens résistants. Germaine Tillon juge que «de cet ensemble, se dégage le profil d'un pays hideux». Les époux Aubrac sont du même avis, même s'ils en changeront plus tard. Enfin, Charles de Gaulle, depuis sa retraite, demande à Jean-Jacques de Bresson, directeur général de l'ORTF, de quoi est fait le film. «De vérités désagréables», lui dit le haut fonctionnaire. Réponse du Général : «Les Français n'ont pas besoin de vérité, ils ont besoin d'espoir.» *Le Chagrin et la Pitié* restera interdit de télévision française pendant douze ans, jusqu'à l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir, malgré son hostilité viscérale au film. Tandis que le film devient un classique en Allemagne, au Royaume-Uni et surtout aux Etats-Unis, la France le découvre en catimini, deux ans après la fin du tournage, en 1971. En grande partie grâce à l'ami Truffaut, il sort dans une petite salle du Quartier latin, le Saint-Séverin, qui appartient à Louis Malle. Des mois durant, on refuse plus de monde à chaque séance que le cinéma ne peut en contenir. «Mon unique triomphe», ironise Ophuls. Le réalisateur est ainsi devenu un grand documentariste, métier qu'il ne voulait pas exercer. Plus ironique, c'est son nom qui apparaît en tête de liste, en même temps que celui de son ami Frederick Wiseman, pour définir le cinéma-vérité. Lui n'y croit pas une seconde : «Personne n'oublie jamais la caméra. Tout est dans le montage. Pour que les gens deviennent des personnages, pour qu'ils deviennent vivants, il faut de la dramaturgie.» Dans les années qui suivent, il réalise aux Etats-Unis

la Moisson de My Lai, sur un massacre de civils commis en 1968 par l'armée américaine au Vietnam. Il tourne en même temps *A la recherche de mon Amérique*, voyage nostalgique sur les lieux de sa jeunesse en compagnie de celles et ceux qui l'ont partagée. Après *A ceux qui perdent*, documentaire pour la BBC sur le conflit en Irlande du Nord, en 1972, Marcel Ophuls se lance dans *Memory of Justice*, film en deux parties où les atrocités nazies sont confrontées à celles qui ont eu lieu en Algérie et au Vietnam. Au moment du montage, les différends avec les producteurs, notamment allemands, s'enveniment au point que le film est retiré à son auteur. Près de trois ans seront nécessaires pour trouver le financement nécessaire à son achèvement.

LES PRODUCTEURS, «90 % DE MARGOULINS»

Tandis que sa réputation lui ferme un nombre considérable de portes, Ophuls accepte, faute de mieux, un projet sur Klaus Barbie, *Hôtel Terminus*, sorti en 1988 et qu'il aura, une fois encore, les plus grandes peines à terminer. De même que *November Days*, sorti en 1991, consacré à la réunification allemande, ou encore *Veillée d'armes*, en 1994, hommage aux reporters de guerre au moment où l'Europe s'enflamme à Sarajevo, produit grâce à l'ami Bertrand Tavernier (avec qui il finira aussi par se fâcher) et qui ne connaîtra aucun succès. A la fin des années 90, Marcel Ophuls est régulièrement célébré, dans des rétrospectives ou à la télévision, tandis que ses projets finissent sur des voies de garage. Quand on lui demandait dans *Libération*, en 2005, les causes de ces difficultés, il se montrait terriblement amer, s'emportant contre les producteurs, «90 % de margoulines», contre les diffuseurs qui imposaient l'écriture de «scénarios bidon pour mendier l'avance sur recettes ou une diffusion sur Canal». Plutard, il travaille à un film sur *l'Horreur économique* qui ne se fait pas, comme celui consacré au leader autrichien d'extrême droite Jörg Haider ou un autre, en 2014, sur la guerre à Gaza. Il avait tout de même réussi à réaliser *Un voyageur*, en 2013, film autobiographique qu'un autre que lui aurait sans doute tû tourner. Le film avait été invité à Cannes, à la Quinzaine, mais n'avait jamais connu de sortie en salles. Il serait souhaitable que la mort du réalisateur permette au grand public de mesurer que l'immense succès du *Chagrin et la Pitié* a en quelque sorte éclipsé ses autres films, privant Marcel Ophuls de la qualité d'auteur d'une œuvre puissante mais jamais reconnue à la valeur qu'elle mérite. ■



Après seulement quelques semaines de travail sur la toile, les couleurs réapparaissent déjà. PHOTO AURÉLIEN MORISSARD. AP

Avec Courbet, le musée d'Orsay se met à la restauration limpide

A Paris, le célèbre tableau «Un enterrement à Ornans» retrouve son éclat sous les yeux des visiteurs qui peuvent observer derrière des palissades vitrées le travail minutieux des restaurateurs. Des visites commentées du chantier auront lieu à partir du 5 juin.

La toile *Un enterrement à Ornans* (1849-1850) de Gustave Courbet capte le regard lorsque l'on s'approche de l'alcôve où elle est nichée. Elle en impose, déjà de par ses proportions – 3,15 mètres de haut sur 6,68 mètres de large –, mais aussi de par son sujet et un noir profond, omniprésent. Du vivant de son auteur, elle n'avait pas eu les grâces de l'Exposition universelle de 1855, dédaignée pour son style trop outrancier, son sujet trivial, dérogeant au style néoclassique si cher à la critique. Le tableau représente une cérémonie funéraire à la lirière d'un village, sans aucune sépulture digne de ce nom, un imbroglio d'individus endimanchés, et puis le ciel enveloppant tout

cela dans un voile charbonneux. Gustave Courbet s'était contenté de l'exposer dans son propre pavillon, puisqu'on avait dédaigné ses travaux.

L'œuvre est entrée dans les collections du musée d'Orsay à son ouverture près d'un siècle plus tard, en 1946. La direction de l'institution a pris aujourd'hui la décision d'entamer des travaux de restauration. Sur une pièce pareille, c'est un événement. Elle décide donc d'exposer la pièce au vu et au su de tous, «afin de n'en priver personne durant la durée du processus qui sera d'un an», détaille Anne Robbins, conservatrice du musée. «La restauration d'une œuvre comporte de nombreux aspects techniques, et nous souhaitons rendre cela le plus limpide possible.»

Rayons X. La scène funéraire est donc visible depuis le début du mois de mai derrière une palissade dotée de fenêtres de verre. Et dès le 5 juin, les visiteurs pourront franchir cette délimitation, approcher la toile jusqu'à voir dans le détail les craquelures de ses aplats sombres.

«Un comité de huit experts a été constitué, et va au fur et à mesure évaluer la marche à suivre», souligne Anne Robbins, conservatrice du musée d'Orsay. De multiples analyses ra-

diographies ont été réalisées en amont : rayons X, infrarouges, ultraviolets... «Elles permettent de visualiser la structure de la toile, sa trame, les modifications successives et même le dessin préparatoire.»

Il s'agit désormais de retrouver les «valeurs d'origine» de la toile, souligne Cinzia Pasquali, responsable de la restauration de la couche picturale et du support. Cela se fait, dans un premier temps, «en retirant les couches de vernis altérées» issues de restaurations antérieures. Voilà seulement quelques semaines que les restaurateurs s'affairent sur la toile, et déjà, ce primo nettoyage donne des résultats flagrants. «Les couleurs réapparaissent : plus franches, plus éclatantes, presque chatoyantes. Sans cela, on ne percevrait même pas toutes les nuances», poursuit Cinzia Pasquali. Elle pointe du doigt un drapé blanc cassé qui détonne dans un enchevêtrement de tuniques jaunies. L'étoffe a été dépouillée de son vernis, et retrouve son éclat premier.

Ensuite, il faudra la retirer de son socle, songer à changer le châssis, s'il est trop endommagé. «Peu après l'avoir exposée au Salon, Courbet a montré la toile dans plusieurs lieux, la démontant et la remontant à chaque fois. La toile a donc une fragilité structurelle qui s'explique aussi par ces déplacements», indi-

que Roberto Merlo, responsable logistique et restaurateur, tout en appliquant minutieusement un solvant sur un pan du tableau. «Une partie de la toile avait été repliée, environ onze centimètres d'un côté et huit centimètres de l'autre, poursuit-il, pour des raisons qui ne sont pas clairement définies, peut-être pour s'adapter à un cadre trop petit. Ces bords peuvent être abîmés, mais portent encore de la matière picturale.» Plus tard dans le processus, le comité scientifique évaluera la possibilité de les réintégrer.

Discussions. Derrière les vitres, des visages curieux scrutent la toile. Les questions fusent, les discussions sont animées. «Rendre visible le processus permet de mettre en valeur le métier de restaurateur que l'on connaît peu», estime Laurène, venue avec sa fille. Plus loin, Alexia renchérit : «C'est très intéressant, car on voit souvent des œuvres perdurer dans le temps, et on ne comprend pas toujours comment.»

RADIDJA CIESLAK

Visites commentées du chantier de restauration chaque jeudi matin à partir du 5 juin au musée d'Orsay (75007). Réservation obligatoire.

CULTURE/

Pour ses 20 ans, le Mac Val fait genre

Nature morte,
portrait, peinture
d'histoire...

Le nouvel
accrochage
du musée d'art
contemporain
du Val-de-Marne
bouscule les vieilles
catégories.

Les musées ne se contentent plus de renouveler leurs collections permanentes tous les dix ans. Ils accélèrent le rythme, ils thématisent, ils angagent, pour inciter le public à revenir, et revenir encore. Le Mac Val, musée d'art contemporain du Val-de-Marne qui fête ses 20 ans, présente sa nou-

velle «exposition de la collection 2025-2026» : «le Genre idéal». Clin d'œil amusé à ce qui pourrait être le titre d'une pièce de boulevard, comme l'écrivit le directeur du musée Nicolas Surlapierre dans le catalogue. Allusion, surtout, à la vieille théorie des genres. N'y voir aucun rapport avec celle que les réactionnaires fustigent quand on leur parle en réalité de rapports sociaux entre les sexes. Elaborée au XVII^e siècle par l'architecte André Félibien, elle classait les œuvres par catégories, du portrait au paysage, et surtout hiérarchisait leur respectabilité : la peinture d'histoire et sa représentation des grands hommes tout en haut; la nature morte, ces pauvres

chooses, tout en bas. Si la hiérarchie n'a pas duré, les genres picturaux ont persisté et muté jusqu'à aujourd'hui. Le Mac Val les revisite en les secouant un peu. Les catégories ont été rebaptisées (les natures mortes deviennent «les biens», «les gens» succèdent aux portraits, et «les gestes» aux scènes de genre) et élargies jusqu'à exploser. La hiérarchie, guillotinée : «les heures», qui réinterrogent la peinture d'histoire, n'arrivent qu'en fin de parcours. Dans la première salle, consacrée aux «biens», des crânes et des statuettes sont posés sur une table lumineuse à la blancheur aveuglante (*Petrified/Fragments 1*). Vitrine de musée ethnographique futuriste

ou table d'opération, l'œuvre d'Ali Cherri, glacialement, ôte leurs ombres aux objets, natures plus que mortes. Non loin, un frigo fait du ski (Kalt Schrank). La plante verte de Laurent Pernot est recouverte de cendres et Suzanne Husky a métamorphosé des bidons de lessives Omo et des sprays WC Net en vases de céramique où elle a fiché des fleurs. Réflexions sur la société de consommation, sur la réification du (mort) vivant, tout autant qu'hommage à Perec dont une phrase ouvre le parcours : «Faites l'inventaire de vos poches, de votre sac. [...]»

Questionnez vos petites cuillers. Qu'y a-t-il sous votre papier peint?»

Dans la partie «horizons» (ex-paysages), on retiendra les échos entre les délicats collages sur papier cartonné du *Rocher de Vincennes* de Pierre Buraglio et les gros blocs de béton de la plage des Rochers carrés d'Alger, pris en photo par Kader Attia, frontière symbolique entre deux continents. L'expo multiplie clins d'œil et coups de coude entre les œuvres, parfois d'une manière trop appuyée qui risque d'abîmer leur singularité. Dans la section des «heures», pen-

sée comme «le sommaire d'un JT de 20 heures» par Nicolas Surlapierre, beaucoup d'œuvres sur l'exil, la violence, l'Occupation. Et puis ces deux spectaculaires chaises électriques de Malachi Farrell (1970) qui, dans le bruit et la fureur des stroboscopes, exécutent des branches d'arbres dont les feuilles s'éparpillent. L'œuvre s'appelle *Nature morte*. La boucle est bouclée, l'inanimé enfin élevé au rang de grande histoire.

SONYA FAURE

LE GENRE IDÉAL au Mac Val à Vitry-sur-Seine (94400).



Douceur de fleurs (2018) de Suzanne Husky. PHOTO COURTESY GALERIE ALAIN GUTHARC



Des traverses de chemin de fer carbonisées, empilées par Noboru Takayama. GRAZIELLA ANTONINI

Mono-ha, l'épure et la nature

La Maison de la culture du Japon présente une touchante sélection d'œuvres issues de ce courant minimaliste et désenchanté.

Vous ne connaissez pas le mouvement Mono-ha? L'exposition «L'écologie des choses», à la Maison de la culture du Japon à Paris, est l'occasion de (re)découvrir ce courant artistique né au Japon à la fin des années 60. On y ravive la mémoire de ce courant avec des figures moins connues

que sa star – Lee Ufan – en sondant son écho dans les générations postérieures. «Mono-ha, c'était un groupe d'artistes qui utilisaient quasiment à l'état brut des matériaux naturels ou industriels (pierre, terre, bois, papier, coton, [...] éponges, ampoules électriques, tubes néons, etc.) qu'ils juxtaposaient simplement en des arrangements temporaires et contingents», écrivait Lee Ufan en 1973.

Branches. Né après 1968 dans le désenchantement de la modernité d'après-guerre, imprégné de philo-

sophie zen Mono-ha s'est donc intéressé à toutes les choses, mais surtout à leurs rencontres, à leur mise en relation. Les œuvres témoignent d'une attention particulière aux paysages et aux éléments naturels. Rappelons qu'au Japon, le mot nature est né seulement avec la modernisation. Avant l'ère Meiji (1868-1912), il n'y avait pas de rupture entre l'homme et son environnement. Conçu par les commissaires Muriel Enjalran, Alexandre Quoi et Elodie Royer, le parcours puise dans les collections françaises du Frac Sud et du MAMC+ Saint-Etienne. Des œuvres de petite taille, venues du Japon, sont aussi montrées pour la première fois en France.

Superposition de tôles ondulées (Kishio Suga, 1996), circuit de planches surmontées de fines branches d'arbres (Kishio Suga, 1979), empilements de grands cartons fragiles (Hitoshi Nomura, 1968) ou alignements de 33 énormes traverses de chemin de fer carbonisées (Noboru Takayama, 1970)... Les figures tutélaires de Mono-ha ont souvent été rapprochées des artistes occidentaux de l'Arte Povera, de Support Surface ou du minimalisme.

Parmi les plus belles pièces, les délicates *Sound Letters* (1987) d'Hiroshi Yoshimura témoignent d'un souci d'économie de moyens. Ces enveloppes en papier-calque, fourrées de végétaux ou de billes, émettent un

son quand on les agite. Influencé par Fluxus – qui veut lui aussi réconcilier l'art et la vie – Yoshimura est aussi l'auteur de petits films contemplatifs qui captent le bruit de la pluie ou les roseaux caressés par le vent. La délicatesse des petites choses affleure aussi dans les drôles de boîtes en bois, remplies d'un grelot ou de billes, de l'artiste Fluxus Takanoko Saito (*Flux Box*, 1977).

Neige. Les massacres induits par la modernité au Japon sont plus évidents dans les œuvres récentes, notamment dans le film de Hideki Umezawa et Koichi Sato sur un immense barrage incrusté dans le paysage. Simples et tout aussi efficaces, des cartes postales juxtaposées, en forme d'avant-après, montrent aussi l'artificialisation d'Ishinomaki, considérée comme la plus belle baie japonaise (Sachiko Kazama). Au cœur du parcours, une œuvre de Yoko Ono touche particulièrement (*Two Snow Pieces for Nam June Paik*, 1964). Une petite carte propose de regarder tomber la neige, tout simplement. Un court texte méditatif qui serre le cœur. C'est vrai ça, depuis quand n'a-t-on pas vu la neige tomber?

CLÉMENTINE MERCIER

L'ÉCOLOGIE DES CHOSES

A la Maison de la culture du Japon (75015) jusqu'au 26 juillet.

Accroche-cœur

Claire Mounier-Vehier Atypique et altruiste, cette cardiologue lilloise se démène pour la santé des femmes.



Est-ce un algorithme espion, capteur de nos clics erratiques, qui nous a mise sur la piste de cette cheffe de service à l'Institut cœur poumon du CHU de Lille, professeure en médecine vasculaire à l'université ? Ou ces palpitations de joie à l'idée que la lorgnette médicale, focalisée sur les patients testostéronés, élargisse enfin sa vision pour imaginer des symptômes et des solutions spécifiques aux femmes ? En France, les maladies cardiovasculaires fauchent plus que le cancer du sein : 200 femmes par jour, une toutes les sept minutes. Avec l'AVC en maître de cérémonie, suivi des insuffisances cardiaques et de l'infarctus. Bonne nouvelle, il est possible de lutter contre ces serial killers que sont l'hypertension, l'hypercholestérolémie, la charge mentale, et toute la clique des combos nocifs, style pilule plus tabac.

Entre deux trains, la cardiologue convie au 53^e étage de la tour Montparnasse. De là-haut, Paris retrouve des modesties de maquette, et l'œil suit facilement les artères végétalisées qui remontent vers le VII^e arrondissement où habite encore son père, André Vacheron, 92 ans, grand ponte de la cardiologie, épéiste de l'Académie des sciences morales et politiques, longtemps chef de service à l'hôpital Necker. Sa mère, généraliste à la RATP, est, elle, décédée l'an dernier. De l'autre côté de la Seine, dans le XVI^e, traînent ses souvenirs d'enfance. Turbulente, l'aff

LE PORTRAIT

née de cinq redouble le CM2. A son inattention chronique, profil TDAH en langage actuel, se greffe très tôt un syndrome de l'imposteur. «Avec un grand I», précise-t-elle. Dans les écoles privées, l'éducation se mâtine de génuflexions, et les jupes se portent sous le genou. Quant aux réflexions du corps enseignant, elles fusent à hauteur de cœur. «Je suis très rancunière, je n'oublie jamais quand on m'a fait du mal», dit celle qu'une prof d'histoire-géo a, en cinquième, jugée inapte aux études. Lors d'une fête anniversaire de son ancien lycée, elle a débarqué en petite robe et escarpins. Histoire d'effacer son ombre

de godiche mal fagotée et d'encourager ses ex-camarades «hyper friquées» à jouer les «colibris du cœur» et à verser bien plus qu'une goutte à sa fondation.

On pensait se cogner une professionnelle jargonnante, on découvre un zébulon joyeusement zinzin, zigzaguant entre conseils gynécos, recommandations alimentaires et aveux de ses passions cosmétiques. Détentrice d'un diplôme en pharmacie et d'une carte Sephora platinum, CMV traque avec le même sérieux les effets indésirables des médicaments qu'un irisé mal maîtrisé sur une paupière. Humaniste, elle consulte sans regarder sa montre et se soucie du bien-être de ses équipes. Si un œil droit en vadrouille a fracassé son rêve d'obstétrique, elle croise aujourd'hui les deux disciplines, sait modi-

fier une contraception ou prescrire un traitement hormonal. De son union passée avec un neurologue vasculaire, elle a trois filles et voudrait que celles-ci fassent table rase des comportements typiquement féminins, dévouement à outrance et oubli de soi. La double amputation d'une patiente de 26 ans, et la certitude que ce drame aurait pu être évité par la prévention, l'ont poussée à fonder, en binôme avec Thierry Drilhon, ex-PDG de Cisco France, Agir pour le cœur des femmes, puis à lancer l'initiative le Bus du cœur des femmes, 17 villes au programme en 2025. Soulignant le sens clinique et la concentration de cette tenace que le machisme n'a guère épargnée, le cofondateur concède qu'elle va souvent trop vite pour lui. Bavarde à large spectre, dans le coq-à-l'âne permanent, elle aurait une fâcheuse tendance à ressasser.

Légion d'honneur poinçonnée au revers, pin's d'Agir pour le cœur des Femmes, sa «légion du cœur», en miroir, et breloque Poiray palpitant dans son décolleté, la dynamique sexa détaille ses accointances avec la marque de bijoux, dont elle est «ambassadrice de charme». De son sac émerge un carré Hermès rose et orange, ses couleurs. «Pas du tout bling», mais amoureuse de Saint-Trop, elle y loue chaque été un studio. Ni plaintive ni nombriliste, elle a eu deux cancers, thyroïde et sein, qu'elle impute à sa charge mentale. Addict au chocolat noir et à ses flavonoïdes cardioprotectrices, elle bâillonne son stress en siestant un quart d'heure par jour avec des boules Quies. Et démystifie le bénéfice du verre de rouge en rappelant que l'alcool est cancérogène. Pour autant, le vin festif n'est pas banni de son existence et glougloute en blanc sous l'appellation chablis. Regard marron intense, CMV fait instinctivement le bilan clinique de ses vis-à-vis. Dans les taxis ou les trains, en taillant le bout de gras, elle conseille des examens, arrange des rendez-vous. Après dix ans de confidences capitonnées, elle sait le pouvoir de la parole et prône le divan en méthode antistress. Ses détracteurs aiment penser qu'elle a gravi tous les échelons grâce à son père ou en fricotant. Aux jalouses, cette fan de Florence Foresti ou de Michèle Laroque oppose l'humour : évidemment qu'elle a couché, et assez systématiquement.

«Très copine avec Martine Aubry», elle siège au conseil municipal lillois, «soigne en socialiste», mais se définit centriste. Elle a voté Macron, «parfait Asperger», dont elle aime la vista en politique étrangère. Transparente, elle déclare une vieille Peugeot 3008, une montre Hermès, une maison à la Madeleine, commune limitrophe de Lille, et signale que son mari, Luc-Michel Gorre, producteur de contenus et coordinateur des Parcours du cœur, qu'elle croque en «bouddhiste ultra-positif et apaisant», puis en «Verseau pas très affectueux», possède un 55 m² dans le XV^e. Ses deux casquettes dans le public lui valent de toucher 7 000 euros net par mois, et si elle s'imagine un jour à l'Hôpital américain, elle n'envisage pas de facturer des dépassements d'honoraires.

De sa foi ne subsistent que de très rares prières «à la Vierge, le dieu-femme». A la messe avec son père, elle a repéré un jeune prêtre au physique avantageux et lâche un éloquent : «Quel gâchis ! Qu'on les laisse au moins se marier !» Sinon, elle croit en la réincarnation, se fiche d'être enterrée ou incinérée, mais entend donner ses organes. Comme il lui est arrivé de «pousser la seringue», elle est favorable à l'existence d'une loi sur la fin de vie, mais reste consciente de la violence ressentie par les proches. Un peu médium, elle évoque ainsi ses «angoisses de mort» : «Mes internes savent que quand je caresse les malades sur la tête, dans les quarante-huit heures, c'est fini.» Des gestes qui ont apaisé sa mère.

Elle nourrit son romantisme de «bouquins de fesses qui se terminent bien», définition à laquelle ne correspond pas Lettre d'amour sans le dire d'Amanda Sthers, son dernier béguin. Aux convalescent-e-s, elle n'interdit pas les câlins, sources d'ocytocine, l'hormone de l'amour, mais ne conseille pas l'adultère.

Il y a quelque temps, son père s'est effondré face à elle. Elle l'a massé jusqu'à l'arrivée du Samu. Les intervenants ont mis en doute la réalité de l'arrêt cardiaque. Si elle avait été un médecin homme, jamais elle n'aurait été suspectée de tricherie... ■

Par **NATHALIE ROUILLER**
Photo **CHA GONZALEZ**